



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉFÉRENTIEL DE DIPLÔME

Baccalauréat professionnel

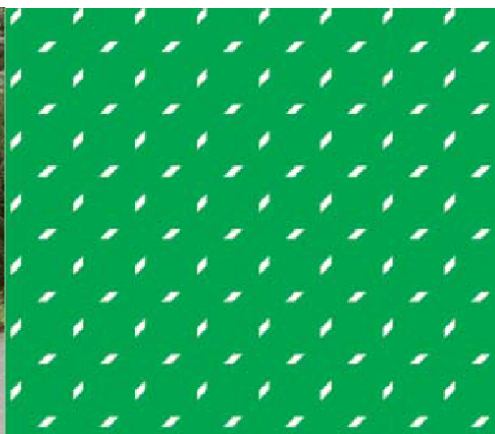
Aménagements paysagers



Le baccalauréat professionnel "Aménagements paysagers" est une certification classée au niveau 4 de la nomenclature du cadre national des certifications professionnelles.

Le référentiel du baccalauréat professionnel comporte 4 parties :

1. Le référentiel professionnel
2. Le référentiel de certification,
3. Le référentiel de formation



SOMMAIRE

RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL **p. 5**

Contexte de l'emploi visé p. 6

Fiche descriptive d'activités (FDA) p. 11

Situations professionnelles significatives (SPS) p. 14

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION **p. 15**

Tableaux des épreuves p. 20

Modalités d'évaluation p. 23

RÉFÉRENTIEL DE FORMATION **p. 27**

Présentation et architecture de formation p. 28

Formation à caractère professionnel p. 30

Modules de formation p. 32

Unités de formation p. 36

Lexique des sigles **p. 59**



RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL

Le référentiel professionnel du baccalauréat professionnel spécialité "Aménagements paysagers" (diplôme de niveau IV) décrit l'emploi d'ouvrier hautement qualifié exerçant son activité en position de chef d'équipe dans une entreprise de travaux paysagers ou dans un service de collectivité territoriale.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première fournit un ensemble d'informations relatives au contexte de l'emploi visé, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

CONTEXTE DE L'EMPLOI VISÉ

1. Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

Le végétal reste au cœur des compétences de cette filière qui contribue à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement tout en générant du lien social à travers les espaces publics et privés qu'elle aménage et entretient.

Avec des emplois peu délocalisables, le secteur de l'aménagement paysager participe au développement économique et constitue un acteur du développement durable des territoires en intégrant des considérations environnementales et sociales à côté des préoccupations économiques.

1.1. Environnements politique, social, réglementaire du secteur de l'aménagement paysager

Le secteur de l'aménagement paysager recouvre essentiellement des entreprises du secteur privé et des services des collectivités territoriales.

Les entreprises du secteur de l'aménagement paysager sont rattachées à la filière agricole car elles relèvent du régime social de la MSA. En tant qu'entreprises de service, elles dépendent des chambres de commerce. En termes d'activité, le secteur de l'aménagement paysager est relié au secteur de l'urbanisme et du bâtiment.

Avec plus de 90 000 actifs dont 65 000 salariés répartis au sein de 30 000 entreprises, le secteur de l'aménagement paysager représente un chiffre d'affaires annuel de plus de 5 milliards d'euros¹ dont la moitié est assurée par des travaux de création et l'autre moitié par des activités d'entretien.

L'état, ses établissements publics et les collectivités territoriales représentent 30 % des donneurs d'ouvrage du secteur de l'aménagement paysager.

1.2. Les acteurs de la filière paysage

→ Le secteur privé

Les entreprises privées du paysage assurent toute ou partie des phases de réalisation et d'entretien d'un projet d'aménagement d'espaces paysagers.

Leurs activités sont très variées entre les phases de conception, de création, d'entretien et de rénovation. Plus d'un tiers des entreprises dégagent 40% du chiffre d'affaires annuel du secteur et sont concentrées dans les régions Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ancienne région Rhône-Alpes. La forte évolution du nombre d'entreprises de services réalisant des petits travaux de jardinage explique pour partie que plus de la moitié des entreprises du paysage n'emploient pas de salarié. Ces nouveaux acteurs sont apparus depuis 2007 dans le cadre du développement des services facilités par des déductions fiscales.

Les entreprises du paysage œuvrent pour des particuliers (42% du chiffre d'affaires), auprès d'entreprises privées (28,5%) et sur les marchés publics (28,5%). Cette répartition est stable depuis dix ans. Bien que souvent généralistes, des entreprises tendent à se spécialiser. C'est le cas pour les activités liées aux travaux de génie végétal et écologique ainsi que celles liées aux travaux de végétalisation des terrasses, toitures et espaces intérieurs.

→ Le secteur public²

Les services d'espaces verts ont en charge la gestion d'espaces très variés correspondant aux différentes fonctions de la vie urbaine : places, squares, espaces sportifs, campings, cimetières, bases de loisirs, espaces de jeux, ronds-points...

Dans certaines villes, le service d'espaces verts est lié aux services de l'urbanisme et de la voirie pour assurer la création, l'implantation et la maintenance des aménagements urbains. Des collectivités ont recours à l'éco-pâturage.

Les services d'espaces verts peuvent être amenés à faire appel à des entreprises privées pour la création d'aménagements ou pour des compétences particulières telles que la gestion du patrimoine arboré, le génie écologique ou pour faire face à des besoins temporaires.

Dans les zones rurales, les communes sont tenues d'entretenir les voiries locales. Les conseils départementaux entretiennent les parcs départementaux et les accès inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

→ Les autres acteurs de la filière paysage

D'autres entreprises et acteurs divers interviennent dans le secteur des travaux paysagers.

Les entreprises de production horticole et/ou pépinière peuvent proposer des activités d'aménagement des jardins.

Les entreprises de service peuvent développer des prestations dans le domaine de l'entretien des jardins. Des associations d'insertion, d'économie sociale et solidaire, réalisent des activités d'aménagement et d'entretien des jardins et espaces publics.

Dans le cadre d'aménagements paysagers spécifiques, aménagements de sentiers de randonnées, plantations de haies, divers acteurs du secteur agricole peuvent être sollicités tels que les entreprises de travaux agricoles, forestiers, ruraux...

Parmi les autres acteurs du secteur, les paysagistes interviennent dans toutes les phases d'un projet d'aménagement, depuis l'esquisse jusqu'au suivi des travaux. Les bureaux d'études investissent des domaines variés comme l'environnement, l'urbanisme et l'aménagement.

² Le palmarès 2017 de l'observatoire des villes (l'UNEP s'est associé à l'association Hortis regroupant les responsables de nature en ville pour créer l'observatoire des villes vertes) révèle qu'en moyenne, chaque grande ville investit chaque année 5 millions d'euros pour la création de nouveaux espaces verts. Dans les 50 plus grandes villes de France, la surface moyenne des espaces verts urbains est de 1 155 ha. Le budget moyen par habitant pour la création et l'entretien des espaces publics est de 46,50 €. La superficie moyenne d'espaces verts par habitant est de 48 m²

¹ UNEP : chiffres clés 2015

1.3. Les emplois du secteur de l'aménagement paysager

L'emploi salarié du secteur de l'aménagement paysager se répartit de façon équivalente entre les entreprises du secteur et les collectivités territoriales (secteur public).

La majorité des entreprises du paysage sont de petite taille et plus de 90% d'entre elles, emploient moins de 10 salariés. Elles recrutent essentiellement en CDI des ouvriers, ouvriers spécialisés et chefs d'équipes. La moyenne d'âge se situe aux environs de 35 ans. Les entreprises privées du paysage se heurtent à des difficultés pour stabiliser une partie de la main d'œuvre en raison des turnovers importants.

Les ingénieurs et cadres travaillent dans les grandes entreprises et/ou en bureaux d'études et en collectivités territoriales.

De tailles très variées, les collectivités et les services du secteur public emploient localement de un ou deux salariés jusqu'à plusieurs centaines.

Au niveau du territoire national, les collectivités et les services publics représentent plus de 50 000 temps plein jardiniers et chargés de travaux d'espaces verts (chiffre CNFPT 2012³).

Les emplois publics liés aux services des espaces verts relèvent de la fonction publique d'Etat ou territoriale ou hospitalière.

1.4. Facteurs d'évolutions

Les principaux facteurs d'évolution sont le nouveau regard porté sur la nature en ville, les modifications des modes de déplacement qui deviennent très consommateurs d'espaces. Les crises économiques et climatiques ont modifié les attentes sociétales et les enjeux environnementaux dans le domaine du développement urbain.

Depuis les années 2000, la proportion de la population vivant dans les espaces urbains est majoritaire : nous sommes entrés dans "le premier siècle urbain" (Steiner, 2011⁴). Le rythme rapide d'urbanisation soumet les écosystèmes à l'influence des villes et des environnements construits (Pauleit, Ennos & Golding, 2005⁵). De ce fait, les villes concentrent des enjeux écologiques importants.

La société française est de plus en plus sensibilisée aux problématiques paysagères de cadre de vie et aux questions environnementales en milieu urbain. Autrefois considéré comme un simple atout esthétique, le végétal doit désormais répondre à ces nouvelles préoccupations. L'amélioration du cadre de vie, la préservation de la santé publique, la lutte contre le réchauffement climatique et le maintien de liens sociaux sont désormais à prendre en compte. Les citoyens sont aujourd'hui plus sensibilisés à la dégradation et à la pollution de l'air et des sols ainsi qu'à la consommation d'eau pour les arrosages.

Les pouvoirs publics renforcent la réglementation sur la prévention des risques naturels et prêtent attention à la protection des espaces et à leur capacité à stocker l'eau et le carbone pour réagir à des phénomènes météorologiques extrêmes (canicules, inondations...). Dès la conception des espaces paysagers, les acteurs du paysage visent la diminution des consommations en eau et l'arrêt des pesticides, en particulier dans le choix des végétaux.

La prise en compte des attentes sociétales a entraîné l'évolution du cadre réglementaire et législatif.

La loi Labbé du 6 février 2014 (loi n° 2014-110) vise à interdire l'usage des produits phytopharmaceutiques par les services de l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics sur les espaces verts, promenades et forêts ouverts au public. Les jardiniers amateurs sont aussi concernés par ces dispositions.

Les délais initialement fixés au 1^{er} janvier 2020 pour les collectivités et le 1^{er} janvier 2022 pour les non professionnels, ont été ramenés au 1^{er} janvier 2017 pour les collectivités et au 1^{er} janvier 2019 pour les non professionnels.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 10 septembre 2014 (loi n° 2014-1170) confirme l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans des espaces fréquentés par des enfants. Cette loi renforce également certaines dispositions visant à améliorer la protection de la santé publique et définit les produits de bio-contrôle utilisés dans le cadre de la lutte intégrée.

La loi de transition énergétique du 17 août 2015 (loi n°2015-992) rajoute à la liste des espaces visés ceux appartenant aux établissements publics mais introduit une exception pour l'entretien des voiries dans les zones étroites ou difficiles d'accès. Elle a pour objectif de préserver la santé humaine et l'environnement et de lutter contre le changement climatique.

La loi 2016-1087 du 8 août 2016 crée l'Agence française pour la biodiversité qui a en charge la préservation, le développement des connaissances liées à la biodiversité ainsi que la gestion équilibrée et durable des eaux et la lutte contre la bio-piraterie. Désormais, les espaces, les ressources, les milieux, les sites, les paysages, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité sont considérés comme patrimoine commun de la nation et constituent un droit à chacun de disposer d'un environnement sain.

Enfin, l'émergence de nombreux labels atteste du réel intérêt de nos concitoyens pour la valorisation paysagère et écologique des sites et espaces paysagers.

Le renforcement de la législation concernant la prévention des risques professionnels et la sécurité modifie à la fois les politiques d'investissements en termes d'équipements et de formation.

Dans ce contexte, des compétences nouvelles sont attendues. La protection de la biodiversité, la préservation des sols et des ressources, la durabilité des aménagements, la réduction des déchets⁶ et nuisances appellent des compétences variées notamment dans l'utilisation et le suivi des végétaux. La connaissance des caractéristiques spécifiques du végétal et son type d'utilisation constituent autant de compétences recherchées chez un jardinier ou entrepreneur de travaux paysagers, alors reconnu pour son expertise et ses conseils.

Plus largement, les connaissances agronomiques dont les relations sol-plante-climat s'avèrent incontournables pour mener à bien l'implantation et l'entretien des végétaux d'ornement et des espaces paysagers dans une perspective de durabilité.

³ Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012. Fiches statistiques - Observatoire de la FPT du CNFPT

⁴ Landscape ecological urbanism : origins and trajectories / Landscape and urban planning : 100, 333- 337

⁵ Modeling the environmental impact of urban land and use cover change a study in Merseyside de UK : Landscape and urban planning 71, 293- 310

⁶ L'article L 541 -1 du code de l'environnement suite à la loi de transition énergétique définit le déchet par : "tout résidu d'un processus de production, de transformation, toute substance, matériau produit ou plus généralement un bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon."

Pour l'ensemble de la filière paysage, l'approche systémique est privilégiée. Dans un contexte social et réglementaire en constante évolution, les pratiques professionnelles réclament technicité et qualification pour :

- le suivi et la lutte contre les bio-agresseurs, les espèces exotiques envahissantes,
- la préservation et la gestion des ressources naturelles (énergies, eau, air, sol, biodiversité...),
- le suivi et l'entretien de la végétalisation et des installations,
- l'utilisation des matériels et équipements,
- la réduction et le traitement des déchets et la gestion des rémanents.

Au niveau des collectivités, les contraintes financières, l'arrêt de l'emploi des produits phytopharmaceutiques, l'accroissement des surfaces à gérer en ville, la plus grande prise en compte de la sécurité au travail, les turnovers importants, le passage progressif de matériel à moteur thermique vers des équipements électroportatifs génèrent de nouvelles pratiques dans ce secteur d'activités.

Le plan de gestion différenciée invite à sortir d'une logique de services fragmentée pour aller vers une logique globale de territoire. Considérant l'espace communal comme une succession d'espaces individuels ayant chacun leur fréquentation et leurs usages, cet outil permet d'introduire et développer les techniques liées à l'agroécologie dans un contexte de transition écologique. Dans certaines villes, l'éco-espace citoyen a pour objectif de sensibiliser les usagers aux enjeux écologiques, économiques et de citoyenneté.

Les gestionnaires sont également incités à faciliter l'usage des espaces publics et à favoriser la convergence sociale, culturelle et environnementale dans ces lieux de diversité et de mixité. Ces espaces sont vecteurs de liens sociaux et d'attractivité économique. Ils concentrent la complexité et la diversité de la cité en rassemblant de nombreux usages. Ainsi, dans certaines villes, on assiste à une évolution vers l'éco-gestion. Ce mode de gestion différenciée, plus adapté et respectueux des usagers se trouve à l'interface des contextes culturels, environnementaux, sociaux et économiques. Prenant davantage en compte les usagers, l'éco-gestion favorise leur sensibilisation vers l'agroécologie dans un contexte de transition écologique.

L'éco-pâturage offre à la fois une alternative aux pratiques mécaniques et une solution de passage à une gestion différenciée. Ce mode de pâturage extensif contribue à sensibiliser les usagers au zéro phyto, permet des économies de fauches et l'entretien des accès difficiles. Tout en participant à l'équilibre des écosystèmes, cette technique peut participer également à la valorisation des races. Cette technique agroécologique s'inscrit donc dans le cadre de la transition énergétique.

La prise en compte d'autres préoccupations telles que celles du transport et de l'alimentation impose aux collectivités de prendre en compte les espaces à l'échelle de la communauté d'agglomération. L'instauration des trames vertes et bleues et des trames noires, comme outils d'aménagement du territoire par le Grenelle de l'environnement⁷ modifie profondément les principes de planification et de gestion des espaces verts. Les notions de connectivité, de corridor écologique, de réservoir de biodiversité, de multifonctionnalité sont désormais présentes dans les approches d'aménagement. Elles traduisent également une préoccupation croissante des populations pour la protection des ressources et la préservation de la santé publique.

Ces changements de fond traduisent une véritable mutation et offrent de nouvelles opportunités en termes de pratiques et de représentations.

Au niveau des entreprises, leur spécialisation vers la végétalisation des toitures, des murs et des berges contribue à la transition écologique et énergétique. Cette technique participe à :

- la rétention des eaux pluviales, limitant les inondations et les érosions des sols,
- l'amélioration du cadre de vie,
- le développement de la biodiversité en offrant refuge, repos et nourrissage et reproduction de la faune (pollinisateurs,...),
- l'amélioration de l'isolation phonique et thermique à l'intérieur des bâtiments,
- la régulation de la température ambiante,
- l'amélioration de la qualité de l'air par l'absorption de substances polluantes (NOx, SO².....)

⁷ La loi 2010- 788 du 12/07/2010 dite Loi Grenelle 2, introduit la TVB (trame verte et bleue) dans le code de l'environnement article 371-1 et suivants

2- Emplois visés par le diplôme

Le titulaire d'un baccalauréat professionnel spécialité "Aménagements paysagers" peut exercer ses fonctions au sein d'une entreprise de travaux paysagers ou d'une collectivité territoriale publique.

Sur un chantier, en tant que chef d'équipe, il encadre de petites équipes dans la réalisation des opérations techniques d'aménagement et d'entretien de divers espaces dont les parcs et jardins ou les espaces de loisir. En tant qu'ouvrier hautement qualifié, il réalise des travaux d'aménagements à partir des plans de travaux transmis. Il maîtrise la conduite des engins spécifiques. Il peut également avoir des activités de paysagiste d'intérieur. Le paysagiste d'intérieur réalise la décoration paysagère d'espaces intérieurs (bureaux et halls d'entreprises, hôtels et restaurants, boutiques) et assure l'entretien des végétaux qui s'y trouvent (nettoyage et taille, remplacement des plantes, arrosage et fertilisation...).

2.1 Différentes appellations institutionnelles

Selon la nomenclature du Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois (code ROME), les différentes appellations institutionnelles sont regroupées au sein du code A 1203 parmi lesquelles :

- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts
- Chef d'équipe paysagiste
- Jardinier / jardinière
- Jardinier / jardinière paysagiste
- Ouvrier / ouvrière d'entretien des espaces verts
- Ouvrier / ouvrière des espaces verts
- Ouvrier / ouvrière du paysage
- Ouvrier / ouvrière paysagiste
- Technicien / technicienne paysagiste

La convention collective nationale des entreprises du paysage du 10 octobre 2008 classe le titulaire de l'emploi au niveau O5 "ouvrier paysagiste hautement qualifié" ou O6 "maitre ouvrier paysagiste".

2.2 Conditions d'exercice de l'emploi

Les activités se déroulent en plein air et en toutes saisons. Le titulaire de l'emploi est donc soumis aux intempéries.

Les travaux confiés peuvent se dérouler sur des chantiers variés plus ou moins éloignés du siège de l'employeur. Il doit donc faire preuve d'autonomie et être en capacité de surveiller une petite équipe sur un chantier.

Une partie de son temps est allouée à la préparation en amont du chantier et à l'entretien et à la maintenance du matériel ainsi qu'au nettoyage des locaux mis à disposition.

Les activités d'aménagement et d'entretien des espaces végétalisés nécessitent un engagement physique important et parfois dangereux (plantations d'arbres en mottes, ouverture des fosses manuellement, débroussaillage en talus, utilisation de matériels mécaniques,...). Le port et la manipulation de charges lourdes et la conduite d'engins imposent le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Le titulaire de l'emploi est amené à conduire et à mettre en œuvre des machines et matériels motorisés. Il doit avoir été formé à l'utilisation en sécurité des matériels (CACES® ou attestation valant CACES®).

La prévention de troubles musculosquelettiques nécessite de réaliser des exercices physiques adaptés avant les interventions, après chaque pose prolongée et en fin d'activités.

Le port des équipements de protection individuelle (EPI) est une obligation en toute circonstance. En matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le titulaire du diplôme en situation professionnelle peut solliciter le certificat individuel pour l'activité "utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques" (Certiphyto) pour les catégories "opérateur", "décideur en entreprise soumise à agrément" et "décideur en entreprise non soumise à agrément".

Le développement des nouvelles technologies (robot de tontes, entraînement électrique, informatique embarquée, GPS, logiciel de cartographie, téléphonie mobile...) nécessite la maîtrise de nouvelles techniques pour l'utilisation de ces outils.

De même, le contexte agro-environnemental conduit à développer de nouvelles compétences.

Au cours du déroulement du chantier, le salarié titulaire de l'emploi identifie les problèmes techniques et humains et s'efforce de les résoudre.

En amont du chantier, l'employeur aura prévu une organisation des secours et les procédures appropriées en cas d'accident du travail, vérifié les qualifications des opérateurs et l'obtention des autorisations spécifiques nécessaires à la réalisation du chantier.

2.3 Degré d'autonomie et de responsabilité

Le titulaire de l'emploi exerce son activité dans un système de contraintes environnementales, réglementaires et économiques, auquel il doit s'adapter. Placé sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique auprès de qui il réfère, il bénéficie d'une large autonomie quant à la conduite des travaux qui lui sont confiés. S'agissant de la gestion d'une équipe, son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise. Le salarié titulaire de l'emploi est amené à réaliser des activités variées réclamant des capacités d'adaptation, un sens de l'initiative et une certaine polyvalence technique.

Amené à travailler en extérieur loin du siège de l'entreprise, il peut être amené à prendre des décisions rapides avant d'en référer à son supérieur.

Le titulaire de l'emploi rend compte de la qualité de son travail. Le cas échéant, il assure l'accueil, la formation au poste de travail et l'encadrement de proximité d'un nouvel ouvrier, d'un stagiaire ou d'un apprenti. Dans le privé, les fonctions commerciales, juridiques et financières ainsi que celles liées au pilotage sont du ressort du chef d'entreprise.

Dans le secteur public de l'aménagement paysager, les orientations techniques, patrimoniales, économiques ainsi que les fonctions juridiques et financières relèvent de supérieurs hiérarchiques ou d'élus. La délégation de responsabilité porte, au-delà de la bonne exécution des travaux dans le cadre de consignes et des réglementations, sur la maîtrise d'un chantier d'aménagements. Le titulaire de l'emploi rend compte de l'exécution des travaux et peut alors être amené à participer aux prises de décisions. Il doit comprendre le fonctionnement de son atelier et rechercher à en améliorer la performance.

2.4 Évolution possible des diplômés dans et hors l'emploi

Qu'il soit employé dans le secteur public ou privé, l'ouvrier hautement qualifié en aménagements paysagers ou le chef d'équipe dans une entreprise de travaux paysagers ou dans un service de collectivité territoriale peut à tout moment valoriser son expérience et suivre des formations complémentaires pour prétendre à des emplois plus spécialisés, tels que l'élagage ou l'installation de dispositifs d'arrosage.

Après quelques années d'expérience, il peut être amené à prendre plus de responsabilités pour conduire des chantiers plus complexes.

Hors de l'emploi, le titulaire du baccalauréat professionnel "Aménagements paysagers" peut, en fonction des activités dans lesquelles il est expert, valoriser ses compétences dans le secteur de la production horticole ou de la pépinière, ou encore dans le secteur des travaux publics. Il peut évoluer dans l'un des secteurs périphériques aux travaux paysagers tel que l'installation des piscines.

Il peut également envisager de créer sa propre entreprise d'aménagements paysagers.

En outre, les métiers de l'environnement peuvent offrir des opportunités d'emplois, comme par exemple dans l'entretien des espaces naturels.



FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITÉS (FDA)

Résumé du métier

Le titulaire de l'emploi est amené à aménager et entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées : jardins d'agrément, jardins nourriciers, jardins thérapeutiques, aménagements urbains, aires et linéaires routiers, espaces récréatifs et sportifs, cimetières, friches industrielles, parcs urbains régionaux et nationaux, zones d'aménagements concertés, ripisylves.

Après avoir pris connaissance des consignes et pris en compte l'analyse de la parcelle et de son environnement, le titulaire de l'emploi organise le chantier en amont de l'intervention. Pour cela, il prépare le matériel, assure la réception des plants, matériels et matériaux en s'assurant de leur conformité. Il organise l'acheminement des fournitures, machines et matériels sur le chantier, prévoit le déroulement du chantier en sécurité et s'assure de posséder toutes les autorisations nécessaires à sa réalisation. Il maîtrise l'utilisation et la maintenance des premiers niveaux des matériels, machines et équipements.

Après avoir procédé au report des éléments d'un plan sur le terrain, le titulaire de l'emploi réalise les travaux de terrassements des infrastructures (circulations, murets, dallages), la mise en place des réseaux et la végétalisation.

Durant la phase de réalisation, il gère les moyens humains et matériels, contribue aux travaux et procède aux ajustements techniques et logistiques. Il vérifie la qualité des travaux réalisés et veille à la concordance entre le temps global passé et l'importance du chantier.

Le titulaire de l'emploi a également en charge l'entretien des pelouses, des massifs et des végétaux ligneux ainsi que des infrastructures présentes telles que les circulations, les bassins ou les bacs à sable. A l'issue du chantier, il s'assure du nettoyage de la zone de travail et du matériel, du tri et de la valorisation des rémanents, du rangement des machines et du matériel.

Le salarié titulaire de l'emploi doit rendre compte à son supérieur hiérarchique du déroulement du chantier. Il échange avec les fournisseurs, les autres corps de métiers, les usagers et les clients. Il s'informe régulièrement de l'évolution des techniques, des technologies et des matériaux employés dans le métier. Il suit les évolutions réglementaires du secteur

Liste des fonctions et des activités exercées

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités exercées par les titulaires des emplois visés par le diplôme, recensées lors d'enquêtes. Il s'agit d'une liste quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées. La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emplois des salariés occupant les emplois visés par le diplôme.

Ces activités sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites par un homme ou par une femme.

1. Analyses préalables à l'intervention sur un aménagement

- 1.1. S'informe sur les évolutions techniques et réglementaires du métier.
- 1.2. Prend connaissance des attentes du client, des instructions et/ou du cahier des charges.
- 1.3. Analyse le contexte et identifie les caractéristiques environnementales du chantier.
- 1.4. Prend en compte les aspects réglementaires (Déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT), Déclaration de projets de travaux (DT), Avis de travaux urgents (ATU) ...).
- 1.5. Identifie les conditions d'interventions techniques.
- 1.6. Évalue les risques et les dangers encourus dans la situation de travail.
- 1.7. Choisit les équipements et moyens de protection adaptés.
- 1.8. Fait part de ses suggestions à son supérieur à propos de l'organisation du chantier.
- 1.9. Définit les objectifs du chantier avec son supérieur hiérarchique.
- 1.10. Calcule les coûts du chantier.

2. Organisation du chantier en amont de l'intervention

- 2.1. Collabore à la planification du chantier (personnel, matériel, machines, intrants et autorisations).
- 2.2. Organise la sécurité du chantier en collaboration avec son supérieur hiérarchique.
- 2.3. Vérifie les autorisations spécifiques nécessaires à la réalisation du chantier.
- 2.4. Peut établir le calendrier de ses interventions.
- 2.5. Coordonne ses activités avec les autres intervenants et corps de métiers.
- 2.6. Prépare le matériel, les machines, les matériaux et les équipements de protection individuelle et collective, conformes à la réglementation.

- 2.7. Vérifie l'état fonctionnel et la conformité du matériel, des machines et des équipements.
- 2.8. S'assure des vérifications et entretiens périodiques.
- 2.9. Assure la réception des plantes et des approvisionnements.
- 2.10. Vérifie la conformité des plantes et des approvisionnements.
- 2.11. Organise l'acheminement des matériels et des approvisionnements sur le chantier.

3. Suivi du chantier

- 3.1. Gère l'utilisation des moyens matériels.
- 3.2. Veille à l'application de la réglementation, consignes et dispositifs de sécurité.
- 3.3. Effectue les ajustements logistiques et techniques.
- 3.4. Réalise, collecte et transmet les enregistrements nécessaires.
- 3.5. Participe aux réunions de chantier et fait part des besoins.
- 3.6. Vérifie l'exécution et la qualité des travaux.
- 3.7. Mesure les écarts entre le prévisionnel et le réalisé.
- 3.8. Prend les dispositions adaptées en cas d'anomalies, d'imprévus, ou de dysfonctionnements dans le déroulement d'un chantier.
- 3.9. Effectue le broyage et/ou le débitage des rémanents.
- 3.10. Assure le tri et l'enlèvement des déchets et la valorisation des rémanents.
- 3.11. Peut être amené à expliquer les travaux de son entreprise ou de son service auprès de tiers.
- 3.12. Peut échanger avec les fournisseurs de l'entreprise à propos des produits et matériels.

4. Encadrement intermédiaire d'une équipe sur un chantier

- 4.1. Explique les travaux, le déroulement, les objectifs du chantier à l'équipe.
- 4.2. Gère et adapte les plannings.
- 4.3. Fait appliquer les consignes de travail, de sécurité et les mesures de protection de l'environnement.
- 4.4. Répartit les tâches.
- 4.5. S'assure de l'exécution des tâches en conformité.
- 4.6. Peut gérer les éventuels conflits.
- 4.7. Rend compte de ses activités et de celles de son équipe à son responsable.

5. Travaux de mise en place et d'entretien des végétaux

5.1. Prépare les sols et supports

- 5.1.1. *Identifie la flore spontanée, la faune présente et la qualité des sols avant intervention, à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre du chantier.*
- 5.1.2. *Choisit et met en œuvre les techniques d'intervention en fonction des conséquences environnementales.*
- 5.1.3. *Prépare et amende les sols pour des implantations de gazons, de plantes arbustives, vivaces, annuelles...*
- 5.1.4. *Prépare les sols pour les plantations d'arbres et arbustes (tranchées, fosses, mélanges terres pierres ...)*
- 5.1.5. *Met en place les substrats spécifiques : terrasses, murs végétalisés, terrains de sports...*

5.2. Choisit et met en place des végétaux

- 5.2.1. *Procède à la mise en place et à la plantation des végétaux.*
- 5.2.2. *Réalise les différentes techniques d'engazonnements (semis, placages...).*

5.3. Entretien des plantations et pelouses

- 5.3.1. *Réalise les différentes tailles.*
- 5.3.2. *Réalise des interventions pour maîtriser les adventices.*
- 5.3.3. *Programme et réalise les arrosages en fonction de la réglementation dans un souci de préservation de la ressource en eau.*
- 5.3.4. *Réalise les travaux d'entretien des pelouses et prairies.*
- 5.3.5. *Veille et alerte son supérieur hiérarchique sur l'état sanitaire des végétaux.*
- 5.3.6. *Utilise des méthodes de protection des végétaux et techniques alternatives en préservant la biodiversité.*
- 5.3.7. *Assure le broyage, débitage, compostage et autres techniques de valorisation.*

6. Implantation et entretien des infrastructures

6.1. Met en place des infrastructures

- 6.1.1. *Réalise les implantations (niveaux, traçage, piquetage...).*
- 6.1.2. *Accomplit les travaux de terrassement.*
- 6.1.3. *Exécute des travaux de constructions paysagères.*
- 6.1.4. *Réalise des installations d'arrosage.*
- 6.1.5. *Effectue la pose de clôtures, de portails, de platelages...*
- 6.1.6. *Effectue des travaux de voiries et d'installation de réseaux divers (drainage, systèmes d'éclairage, collecte, récupération et évacuation des eaux pluviales...).*
- 6.1.7. *Met en place des mobiliers urbains, aires de jeux....*

6.2. Réalise des travaux de maintenance et d'entretien des infrastructures paysagères

- 6.2.1. *Entretient les installations d'arrosage.*

- 6.2.2. *Entretient les voies de circulation des aménagements paysagers, les terrasses et les maçonneries paysagères.*

- 6.2.3. *Entretient les clôtures, mobiliers urbains, aires de jeux, installations sportives,....*

- 6.2.4. *Réalise des travaux d'entretien de bassins.*

- 6.2.5. *Peut réaliser des travaux d'entretien d'autres espaces et ouvrages : abords de plans d'eau,....*

7. Maintenance des matériels, machines et équipements

- 7.1. *Assure la maintenance de premier et de deuxième niveau.*

- 7.2. *Procède au nettoyage du matériel et des équipements.*

- 7.3. *Réalise un premier diagnostic et alerte le responsable en cas de panne.*

- 7.4. *Contrôle l'état et la conformité des matériels, machines et équipements, des EPI et des dispositifs de sécurité.*



SITUATIONS PROFESSIONNELLES SIGNIFICATIVES

La liste des situations professionnelles significatives et les finalités du travail

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des emplois types ciblés par le diplôme. Par nature, elles sont en nombre réduit.

Le salarié, chef d'équipe qui maîtrise ces situations professionnelles significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi-type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Toutes les situations professionnelles significatives ci-dessous sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

Champs de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalités
Organisation du chantier d'aménagement	<ul style="list-style-type: none">• Diagnostic du chantier et de son contexte• Approvisionnement du chantier• Gestion des travaux sur le chantier• Répartition du travail et distribution des consignes	<i>Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement</i>
Mise en place et entretien des végétaux	<ul style="list-style-type: none">• Préparation des sols et supports• Choix et implantation des végétaux• Taille, tonte, arrosage• Diagnostic de l'état des végétaux et protection	<i>Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agroécologique</i>
Mise en place et entretien d'infrastructures	<ul style="list-style-type: none">• Terrassements• Constructions paysagères• Pose de réseaux	<i>Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité</i>



RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

Le référentiel de certification du diplôme est constitué de deux parties :

- la liste des capacités attestées par le diplôme ;
- les modalités d'évaluation.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont donc de deux ordres :

- des capacités générales, identiques pour tous les baccalauréats professionnels du ministère chargé de l'agriculture,
- des capacités professionnelles spécifiques au baccalauréat professionnel spécialité "Aménagements paysagers", identifiées à partir des situations professionnelles significatives.



LISTE DES CAPACITÉS ATTESTÉES PAR LE DIPLÔME

Capacités générales

C1- "Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel"

- C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique
- C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre
- C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène

C2- "Débattre à l'ère de la mondialisation"

- C2.1 Analyser l'information
- C2.2 Élaborer une pensée construite
- C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé

C3- "Développer son identité culturelle"

- C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune
- C3.2 Positionner son projet professionnel
- C3.3 Communiquer avec le monde

C4- "Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles"

- C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire
- C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif
- C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif

Liste des capacités évaluées et savoirs mobilisés

Capacité 1 : "Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel"	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques de laboratoire et de terrain • Ecosystème • Ressources naturelles communes • Enjeux énergétiques
C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte, stockage, organisation des données en toute sécurité • Traitement analytique (tableur) • Représentation communication (grapheur, SIG, tableaux de bord)
C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	<ul style="list-style-type: none"> • Phénomènes biologiques et écologiques • Modélisation d'un phénomène • Argumentation de la réponse apportée

Capacité 2 : "Débattre à l'ère de la mondialisation"	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C2.1 Analyser l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Information • Document • Évaluation de l'information • Paysage informationnel • Repères, acteurs et notions historiques et géographiques
C2.2 Élaborer une pensée construite	<ul style="list-style-type: none"> • Repères, acteurs et notions historiques et géographiques • Méthodes et démarches historiques et géographiques
C2.3 Formuler un point de vue argumenté nuancé	<ul style="list-style-type: none"> • Littérature et autres arts • Stratégies de lectures diverses • Argumentation • Expression

LISTE DES CAPACITÉS ATTESTÉES PAR LE DIPLÔME

Capacité 3 : "Développer son identité culturelle"

Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	<ul style="list-style-type: none"> • Composantes de l'identité culturelle • Réalisation artistique • Valorisation et médiatisation de la création • Éloquence
C3.2 Positionner son projet professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de soi • Aptitudes socio-professionnelles • Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés (voies de formation, contexte professionnel avec son cadre juridique et réglementaire) • Dimension sociale de l'engagement professionnel • Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels
C3.3 Communiquer avec le monde	<ul style="list-style-type: none"> • Culture et langue étrangères à visée sociale et professionnelle

Capacité 4 : "Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles"

Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • Habiletés motrices (techniques sportives et corporelles) au service de l'efficacité dans les APSA/ Entretien de soi • Méthodes d'observation, d'appréciation, de gestion de l'activité physique • Attitudes et méthodes coopératives et collaboratives
C4.2 Mettre en oeuvre un projet collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'environnement social, culturel et professionnel • Méthodologie du projet en mode coopératif • Fonctionnement des groupes et modalités de prises de décision
C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Observation du groupe et de la conduite de l'action • Identification des compétences psycho-sociales sollicitées ou acquises • Auto-évaluation continue

Capacités professionnelles

C5- **"Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager"**

C6- **"Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager"**

C6.1 Organiser un chantier d'aménagement

C6.2 Coordonner le travail d'une équipe restreinte sur un chantier

C7- **"Réaliser des interventions d'aménagement végétal"**

C7.1 Réaliser des travaux de préparation et de mise en place

C7.2 Réaliser des travaux d'entretien

C8- **"Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager"**

C8.1 Réaliser des travaux de préparation et de mise en place

C8.2 Réaliser la mise en place et l'entretien des circulations et des réseaux

C9- **"S'adapter à des enjeux professionnels particuliers"**

TABLEAUX DES ÉPREUVES

Épreuves générales

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences 1 : "Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel"

Épreuves	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E1 : Approches scientifique et technologique	C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	ECCF 1.1 Pratique/écrite	1,25
	C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.	ECCF 1.2 Pratique/écrite	0,5
	C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	ECCF 1.3 Écrite	1,25

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences 2 : "Débattre à l'ère de la mondialisation"

Épreuves	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E2 : Culture humaniste	C2.1 Analyser l'information	ECCF 2.1 Oral	0,5
	C2.2 Élaborer une pensée construite	EPT Écrite	1
	C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	EPT Écrite	1,5

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences 3 : "Développer son identité culturelle"

Épreuves	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel	C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	ECCF 3.1 Pratique/orale	0,75
	C3.2 Positionner son projet professionnel	ECCF 3.2 Orale	0,25
	C3.3 Communiquer avec le monde	ECCF 3.3 Écrite /orale	1

TABLEAUX DES ÉPREUVES

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences 4 : "Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles"

Épreuves	Capacités évaluées	Modalité	Coefficient
E4 : Engagement dans un projet collectif	C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	ECCF 4 Pratique	1
	C4.2 Mettre en oeuvre un projet collectif	ECCF 4.2 Orale	0,5
	C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	ECCF 4.3 Orale	0,5

Épreuves professionnelles

E5 : Choix techniques

Capacités à certifier	Modalité	Coefficient	Module
C5 : Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager	EPT	2	MP1

E6 : Expérience en milieu professionnel

Capacités à certifier	Modalité	Coefficient	Module
C6 : Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager	EPT	3	MP2

E7 : Pratiques professionnelles

Capacités à certifier	Modalité	Coefficient	Module
C7 : Réaliser des interventions d'aménagement végétal	CCF	5	MP3
C8 : Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager			MP4
C9 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers			MP5 MAP

Épreuve facultative

Épreuve facultative n° 1	CCF	points au dessus de 10
Épreuve facultative n° 2	CCF	points au dessus de 10

TABLEAUX DES ÉPREUVES

Candidats hors CCF

Pour les candidats hors contrôle en cours de formation (CCF), toutes les épreuves sont ponctuelles terminales (EPT) sauf les épreuves facultatives.

Épreuves	Capacité	Modalité	Coefficient	Module
E1 : Approches scientifique et technologique	C1	écrit	3	MG1
E2 : Culture humaniste	C2	écrit	3	MG2
E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel	C3	oral	2	MG3
E4 : Engagement dans un projet collectif	C4	pratique et oral sur écrit	2	MG4
E5 : Choix techniques	C5	écrit	2	MP1
E6 : Expérience en milieu professionnel	C6	oral + dossier écrit	3	MP2
E7 : Pratiques professionnelles	C7	oral + dossier	5	MP3 MP4 MP5 MAP
	C8			
	C9			
Épreuve facultative n°1			Points au-dessus de 10	
Épreuve facultative n°2			Points au-dessus de 10	



MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une à deux épreuves facultatives. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification.

L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves en évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du CCF.

L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.

Définition de l'épreuve E1 : Approches scientifique et technologique

Elle valide la capacité C1 "Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel". Elle est affectée du coefficient 3. Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 ECCF, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- L'ECCF 1.1 de coefficient 1,25 qui vérifie la capacité C.1.1 "Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique" est une ECCF pratique et écrite. L'évaluation se fait en deux parties autour d'une thématique commune : une partie pratique (biologie-écologie), une partie physique-chimie. Les examinateurs sont les enseignants de biologie-écologie et de physique-chimie.
- L'ECCF 1.2 de coefficient 0,5 qui vérifie la capacité C.1.2 "Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre" est une ECCF pratique et écrite. Les examinateurs sont les enseignants de TIM et de mathématiques.
- L'ECCF 1.3 de coefficient 1,25 qui vérifie la capacité C.1.3 "Exploiter la modélisation d'un phénomène" est une ECCF écrite. Les examinateurs sont les enseignants de mathématiques et de biologie-écologie.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite de deux heures.

Définition de l'épreuve E2 : Culture humaniste

Elle valide la capacité C2 "Débattre à l'ère de la mondialisation". Elle est affectée du coefficient 3.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose d'une ECCF et de 2 EPT, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- ECCF 2.1 permettant d'évaluer la capacité C.2.1 "Analyser l'information" : évaluation orale. Elle est affectée de coefficient 0,5.
- EPT 1 permettant d'évaluer la capacité C.2.2 "Élaborer une pensée construite" : évaluation écrite. Elle est affectée de coefficient 1.
- EPT 2 permettant d'évaluer la capacité C.2.3 "Formuler un point de vue argumenté et nuancé" : évaluation écrite. Elle est affectée de coefficient 1,5.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose de deux EPT.

Définition de l'épreuve E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel

Elle valide la capacité C3 "Développer son identité culturelle". Elle est affectée du coefficient 2.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 ECCF, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- ECCF 3.1 qui évalue la capacité C.3.1 "Exprimer ses aspirations dans une culture commune" est une épreuve pratique et orale. Évaluation en deux parties autour d'une thématique commune. Première partie : ESC évaluation pratique explicite ; deuxième partie : français évaluation orale. Elle est affectée de coefficient 0,75.
- ECCF 3.2 qui évalue la capacité C.3.2 "Positionner son projet professionnel" est une épreuve orale. Elle est affectée de coefficient 0,25. Les examinateurs sont un enseignant d'éducation socioculturelle et des enseignants de disciplines générales ou professionnelles contribuant, pour la voie scolaire, aux enseignements à l'initiative de l'établissement.
- ECCF 3.3 qui évalue la capacité C.3.3 "Communiquer avec le monde". Deux situations d'évaluation : une écrite (CE, CO, EE), une orale (EOC, EOI). Elle est affectée de coefficient 1.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale orale d'une durée de 25 minutes.

Définition de l'épreuve E4 : Engagement dans un projet collectif

Elle valide la capacité C4 "Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles". Elle est affectée du coefficient 2.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 ECCF réparties en 2 situations d'évaluations (SE) dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- SE 1 :
 - ECCF 4.1 permettant d'évaluer la capacité C.4.1 "Développer un mode de vie actif et solidaire" : évaluation pratique. Elle est affectée de coefficient 1.
- SE 2 : évaluation orale
 - ECCF 4.2 permettant d'évaluer la capacité C.4.2 "Mettre en œuvre un projet collectif". Elle est affectée de coefficient 0,5.
 - ECCF 4.3 qui évalue la capacité C.4.3 "Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif". Elle est affectée de coefficient 0,5.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale orale sur dossier.

Critères d'évaluation des capacités générales

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
C1 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel	C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation à partir d'un contexte d'un problème ou de questionnements • Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution • Réalisation de la démarche retenue • Exploitation de données et de résultats
	C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du contexte et de la problématique • Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiée • Exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée
	C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse d'un phénomène dans son contexte • Utilisation d'un ou de plusieurs modèle(s) adapté(s) au phénomène étudié • Validation d'une conjecture ou d'une théorie • Communication / diffusion de la réponse
C2 : Débattre à l'ère de la mondialisation	C2.1 Analyser l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Caractérisation et traitement de l'information • Contextualisation de l'information
	C2.2 Élaborer une pensée construite	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de notions pertinentes au regard du questionnement • Analyse de faits et de documents • Structuration de la démarche
	C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	<ul style="list-style-type: none"> • Interprétation de l'œuvre littéraire • Adaptation de la stratégie argumentative à la situation de communication et à la visée • Mobilisation d'arguments et de procédés adaptés à la visée • Maîtrise de la langue
C3 : Développer son identité culturelle	C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement dans une production personnelle • Prise en compte du destinataire, de ses intentions • Mobilisation du champ médiatique • Mobilisation de références littéraires, artistiques et culturelles • Qualité de l'expression artistique • Défense d'un point de vue • Maîtrise de la langue
	C3.2 Positionner son projet professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des potentiels • Identification des opportunités • Projection vers une identité professionnelle
	C3.3 Communiquer avec le monde	<ul style="list-style-type: none"> • Communication orale en langue étrangère • Communication écrite en langue étrangère
C4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles	C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement autour d'expériences motrices variées • Mobilisation de ressources motrices et méthodologiques • Mobilisation de ressources relationnelles et sociales
	C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de la commande • Implication/ appropriation dans le projet • Adaptation aux imprévus • Coopération au sein d'un collectif
	C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement dans une action collective • Retour objectif sur son action • Projection et transfert dans une situation sociale ou professionnelle future

Définition de l'épreuve E5 :

Choix techniques

Elle valide la capacité C5 "Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager".

Elle est affectée du coefficient 2.

Elle est identique pour les candidats en CCF et hors CCF.

C'est une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2 heures 30 dont la correction est effectuée par deux examinateurs :

- un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/aménagements paysagers
- un enseignant de biologie-écologie.

Définition de l'épreuve E6 :

Expérience en milieu professionnel

Elle valide la capacité C6 "Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager".

Elle est affectée du coefficient 3.

Elle est identique pour les candidats en CCF et hors CCF.

C'est une épreuve ponctuelle terminale orale qui s'appuie sur un document écrit obligatoire, rédigé par le candidat. Elle a une durée de 25 minutes.

Elle se déroule en deux temps :

- un exposé par le candidat
- un entretien avec les examinateurs.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille nationale.

Le candidat sans dossier ne pourra prétendre à passer l'épreuve E6. Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/aménagements paysagers
- un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion,
- un professionnel du secteur*.

Définition de l'épreuve E7 :

Pratiques professionnelles

Elle valide les capacités C7 "Réaliser des interventions d'aménagement végétal" à C9 "S'adapter à des enjeux professionnels particuliers". Elle est affectée du coefficient 5.

Pour les candidats en CCF, l'épreuve comporte 4 CCF.

Pour les candidats hors CCF, c'est une épreuve ponctuelle terminale orale d'explicitation de pratiques.

Elle a pour support un ensemble de documents constitués et rédigés par le candidat, relatif aux activités pratiques qu'il a effectuées. Elle a une durée de 30 minutes.

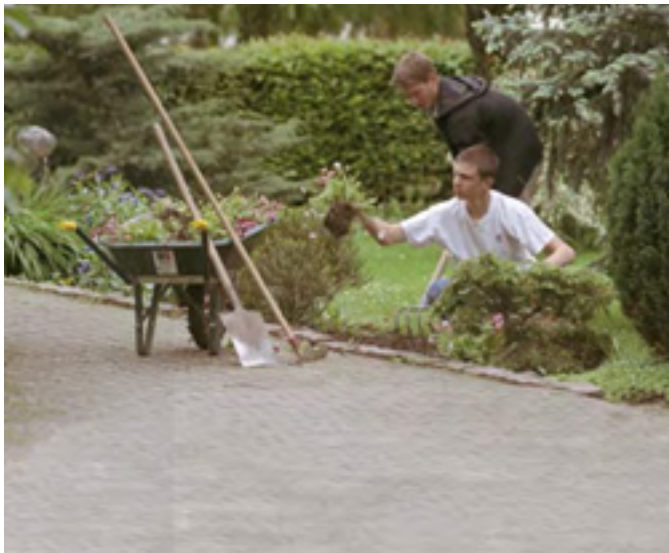
Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/aménagements paysagers,
- un enseignant de sciences et techniques des équipements,
- un professionnel du secteur*

Définition des épreuves facultatives n°1 et n°2

Le candidat peut choisir une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur relevant du ministre en charge de l'Agriculture. Seuls les points excédant 10 sur 20 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

* L'absence de professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve



RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le référentiel de formation est composé de :

- Présentation et architecture de formation
- Formation à caractère professionnel
- Modules de formation



PRÉSENTATION ET ARCHITECTURE DE FORMATION

La formation est centrée sur l'acquisition des capacités générales et professionnelles mentionnées dans le référentiel de compétences. La formation est structurée en modules, chacun référant à une capacité globale du référentiel de compétences.

A l'intérieur de chaque module, sont précisés :

- Les conditions d'atteinte des capacités et les attendus, notions et contenus de la formation mobilisant les disciplines ainsi que des activités pluridisciplinaires et/ou des séquences en entreprises ;
- Les disciplines et les horaires mobilisées hors activités pluridisciplinaires.

Les contenus enseignés doivent l'être au regard des capacités visées et ne pas rester purement théoriques. Les enseignements doivent être contextualisés et mis en œuvre au plus près de la réalité du travail ou de la réalité sociale.

Ces enseignements concourent pleinement à l'acquisition des compétences du cadre de référence des compétences numériques, déclinaison française du DIGCOMP de l'union européenne.

Modules d'enseignement général

MG1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel

MG2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation

MG3 : Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles

MG4 : Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

Modules d'enseignement professionnel

MP1 : Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers168 h

MP2 : Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager 140 h

MP3 : Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers140 h

MP4 : Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers..... 84 h

MP5 : Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers70 h

MAP : Module d'adaptation professionnelle.....56 h

Activités pluridisciplinaires

Horaire élève affecté au domaine professionnel..... 112 h

Enseignements à l'initiative de l'établissement : équivalent de 2 heures hebdomadaires

L'organisation de ces enseignements est pilotée par l'établissement selon un projet pédagogique construit par l'équipe pédagogique de l'établissement et validée par le Conseil d'administration.

Ces enseignements visent le développement des capacités constitutives des blocs de compétences 3 et 4.

Orientations des enseignements à l'initiative de l'établissement :

- Consolidation de compétences méthodologiques : lecture de consignes, gestion de la trace écrite, organisation du travail, autonomie, appropriation de l'outil documentaire... ;
- Consolidation de compétences civiques, sociales et professionnelles : droits de l'homme, citoyenneté, vie en société, respect d'autrui, projet sportif et/ou culturel, problématiques techniques... ;
- Régulation des activités d'un collectif au niveau du groupe classe ;
- Orientation, projet individuel et professionnel de l'élève, aide à la réussite, aide individualisée...

Ces enseignements participent à l'individualisation de la formation. Ils ne doivent pas faire l'objet d'apports purement théoriques isolés mais être apportés en situation d'apprentissage

Stage(s) en milieu professionnel 14 à 16 semaines

Stage collectif éducation à la santé et au développement durable 1 semaine

Le stage collectif éducation à la santé et au développement durable d'une durée d'une semaine, ou son équivalent fractionné, fait partie intégrante de la formation. Il est organisé sur le temps scolaire et vise l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable en mettant l'accent sur l'action et une démarche de projet.

Ce stage poursuit des objectifs communs à travers les deux thématiques développées :

- induire une réflexion sur les conduites et les pratiques individuelles ou collectives ;
- favoriser un comportement responsable dans la vie personnelle, sociale et professionnelle.

Le développement durable est pris en compte dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale dans l'ensemble des modules concernés, et plus particulièrement à travers la mise en œuvre des activités professionnelles.

La sensibilisation des élèves aux dangers, aux risques professionnels et à leur prévention est aussi réalisée à travers les modules professionnels et les périodes en milieu professionnel.

Ce stage collectif permet la réflexion et la mise en œuvre d'une action dans un cadre concret, en lien ou non avec le domaine professionnel.

L'implication de l'ensemble de la communauté éducative constitue un atout pour la réussite du projet mis en œuvre dans le cadre de ce stage collectif.

Le choix des thématiques et les compétences à développer est raisonné sur l'ensemble du cursus.

Horaires

La répartition des horaires par discipline est l'objet d'un arrêté spécifique "grille horaire".

Enseignements facultatifs et unités facultatives

Liste des enseignements facultatifs

Les enseignements facultatifs pouvant être proposés dans les établissements d'enseignement agricole publics ou privés sous contrat sont les suivants :

- Langues vivantes
 - étrangères II ou III
 - langues et cultures régionales
 - langue des signes française
- Hippologie et équitation
- Pratiques professionnelles et projets
- Pratiques physiques et sportives
- Pratiques sociales et culturelles
 - pratiques culturelles et artistiques
 - technologies de l'informatique et du multimédia

Unité facultative

Elle valide les résultats d'une période de formation effectuée en milieu professionnel dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre échange, dans le cadre de la préparation au diplôme du baccalauréat professionnel.

Unité facultative "engagement citoyen"

Elle permet aux apprenants inscrits aux diplômes du baccalauréat professionnel de valoriser leur engagement citoyen dans et hors de l'établissement. L'évaluation de cette unité facultative s'appuie sur les acquis obtenus à l'occasion de situations d'engagement dans le cadre de la vie sociale des candidats



FORMATION À CARACTÈRE PROFESSIONNEL

La formation professionnelle est définie en lien direct avec le référentiel professionnel et en continuité de la formation dispensée en classe de seconde professionnelle "Nature-jardins-paysage-forêt". Elle vise une professionnalisation au niveau IV. Elle comprend une formation en milieu professionnel.

Sous statut scolaire, la formation se déroule sur deux années soit 56 semaines auxquelles s'ajoutent des stages de formation en milieu professionnel.

La formation professionnelle comporte des modalités pédagogiques particulières :

- les chantiers école : ils se déroulent pour une durée d'au moins 1 semaine sur tout le cycle. Ce sont des activités professionnelles encadrées par des enseignants d'aménagements paysagers et de sciences et techniques des équipements permettant une mise en situation professionnalisée qui vise la réalisation d'un projet d'aménagement. Ils préparent les jeunes aux stages individuels et à l'insertion professionnelle ; il peut s'agir de séquences fractionnées, réalisées sur tout ou partie de l'année ou de semaines complètes
- les activités pluridisciplinaires associent les sciences et techniques des aménagements paysagers :
 - avec la biologie-écologie pour la connaissance des végétaux, de la flore et de la faune des aménagements et du milieu,
 - avec les sciences et techniques des équipements pour la mise en œuvre des équipements,
 - avec les sciences économiques, sociales et de gestion pour l'approche économique du chantier,
 - avec l'éducation physique et sportive pour les dimensions ergonomie et prévention,
 - avec l'éducation socioculturelle et l'histoire-géographie pour les dimensions culturelles et historiques des jardins et des aménagements paysagers

Les modules professionnels comprennent :

MP1 : Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers

MP2 : Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager

MP3 : Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers

MP4 : Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers

MP5 : Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers

MAP : Module d'adaptation professionnelle

Il vise principalement deux objectifs :

- permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement,
- ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités du secteur du paysage.

Une attention particulière est portée à l'agroécologie et au développement durable.

Une place prépondérante est accordée à la connaissance du végétal dans les espaces aménagés.

La formation porte sur les aménagements paysagers caractérisés par la place prépondérante du végétal. Leur vocation principale peut être ornementale, sociale, sportive ou de loisir mais il faut de plus en plus prendre en compte leur rôle dans la transition écologique et le développement durable. Ils peuvent notamment contenir des végétaux pouvant servir à l'alimentation (arbres fruitiers, plantes potagères) ou des aménagements visant à la préservation de la biodiversité ou à la production de biomasse. La dimension artistique et culturelle est prise en compte comme les dimensions sociales, économiques et environnementales.

La formation permet d'acquérir des compétences de base dans le domaine du bâtiment travaux publics (BTP) qui pourront être approfondies dans des formations complémentaires spécialisées.

La formation en milieu professionnel :

14 à 16 semaines dont 12 prises sur la scolarité sont consacrées au(x) stage(s) individuel(s) des élèves dans les organisations intervenant dans le secteur du paysage*.

Santé et sécurité au travail

La formation professionnelle doit intégrer les préoccupations de la santé et de la sécurité au travail, en particulier la prévention des risques professionnels.

Le jeune en formation doit pouvoir identifier les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages afin qu'il préserve sa santé, sa sécurité et celle de son entourage.

Il s'agit d'accompagner le futur professionnel dans une démarche de prévention adaptée aux situations de travail auxquelles il peut être confronté.

Une attention particulière doit être portée à l'application de principes de sécurité physique, d'ergonomie et d'économie de l'effort dans des situations professionnelles.

La formation poursuit un double objectif, enseigner en sécurité et éduquer à la santé et sécurité au travail et une double finalité, la sécurité immédiate des jeunes en formation et la prévention des risques par l'éducation.

La formation professionnelle à ce diplôme permet la délivrance d'une attestation valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) selon les modalités précisées dans l'arrêté de création.

Dans le cadre de l'autonomie des établissements et selon les possibilités, des formations au diplôme de Sauveteur-Secouriste du Travail peuvent être proposées aux apprenants.

Les titulaires de la spécialité "Aménagements paysagers" du baccalauréat professionnel peuvent obtenir le certificat individuel pour l'activité "utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques" dans les catégories "décideur en entreprise soumise à agrément" et "décideur en entreprise non soumise à agrément" et l'activité "utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques" dans la catégorie "opérateur" au cours des cinq années suivant l'obtention du diplôme.

La formation doit prendre en compte les préoccupations de durabilité dans ses diverses dimensions économique, sociale et environnementale. Au-delà de l'éducation du citoyen visé dans le stage collectif "Éducation à la santé et au développement durable", il s'agit de répondre à un enjeu de formation professionnelle, dans le cadre des métiers préparés.

Cette formation doit permettre d'apporter des savoirs d'ordre socio-économique, scientifique, historique et culturel nécessaires à la compréhension des enjeux du développement durable et des savoirs et savoir-faire d'ordre scientifique et technique appropriés pour une action professionnelle adaptée. Dans ce contexte, il est impératif que les chefs d'établissements et les équipes pédagogiques mettent en œuvre les diligences normales* relatives à l'organisation des périodes en entreprise.

* Cf note de service en vigueur relative aux stages en entreprise des élèves et étudiants de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, aux périodes de formation en milieu professionnel des élèves et des étudiants de BTSA de l'enseignement agricole et à la mise en œuvre des modalités de dérogation et d'affectation aux travaux réglementés des jeunes de 15 ans au moins et de moins de 18 ans



MODULES DE FORMATION

Module MG1

Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel

Capacités évaluées	Disciplines
Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	Biologie-Écologie Physique-Chimie
Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre	TIM Mathématiques
Exploiter la modélisation d'un phénomène	Mathématiques Biologie-Écologie

Module MG2

L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation

Capacités évaluées	Disciplines
Analyser l'information	Documentation Histoire-Géographie Enseignement Moral et Civique
Élaborer une pensée construite	Histoire-Géographie Enseignement Moral et Civique
Formuler un point de vue argumenté et nuancé	Lettres

Module MG3

Construction et expression des identités culturelles et professionnelles

Capacités évaluées	Disciplines
Exprimer ses aspirations dans une culture commune	Lettres Éducation Socioculturelle
Positionner son projet professionnel	Éducation Socioculturelle Enseignements à l'initiative de l'établissement
Communiquer avec le monde	Langue vivante

Module MG4

Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

Capacités évaluées	Disciplines
Développer un mode de vie actif et solidaire	EPS
Mettre en œuvre un projet collectif	Éducation Socioculturelle Histoire-Géographie Enseignement Moral et Civique Enseignements à l'initiative de l'établissement
Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	Éducation Socioculturelle Enseignements à l'initiative de l'établissement

MODULE MP1

Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers

Objectif général du module

Identifier et caractériser les éléments qui déterminent les choix techniques mis en œuvre dans le cadre des aménagements paysagers

Objectifs du module	Disciplines	Horaires
Déterminer les facteurs participant à la préservation des ressources lors de la réalisation d'un chantier d'aménagement paysager		
Déterminer les facteurs participant à la restauration de l'environnement d'un chantier d'aménagement paysager	STAE	56h
	Biologie-Écologie	56h
	SESG	56h
Identifier les déterminants économiques, juridiques et humains des aménagements paysagers		
Caractériser les aménagements paysagers de l'échelle du jardin à celle du paysage		

MODULE MP2

Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager

Objectif général du module

Identifier, mettre en œuvre des techniques de conduite d'un chantier et formuler des éléments de diagnostic dans une perspective de développement durable

Objectifs du module	Disciplines	Horaires
Identifier les éléments du contexte qui influencent l'organisation du chantier	STAE SESG	56h 84h
Présenter et planifier les opérations techniques du chantier		
Organiser le travail d'une équipe restreinte sur les opérations d'aménagement paysager ; participer à la réalisation des opérations		
Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite d'un chantier dans une perspective de développement durable		

MODULE MP3

Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers

Objectif général du module

Conduire et réaliser des travaux d'installation et d'entretien de la végétation dans le respect des principes agroécologiques

Objectifs du module	Disciplines	Horaires
Mobiliser la connaissance des végétaux dans les pratiques professionnelles	STAE Biologie-Écologie	112h 28h
Mobiliser dans les pratiques professionnelles la connaissance de la faune des aménagements paysagers		
Maîtriser les techniques d'installation des végétaux et de la végétation		
Mettre en œuvre le matériel nécessaire aux travaux d'installation et/ou d'entretien dans les conditions de chantier contextualisé		

MODULE MP4

Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers

Objectif général du module

Conduire et réaliser des travaux de mise en place et de maintenance d'infrastructures paysagères

Objectifs du module	Disciplines	Horaires
Appliquer les techniques topographiques et graphiques nécessaires à la réalisation des aménagements, infrastructures et constructions paysagères	STAE	84h
Raisonner et réaliser des travaux de terrassement		
Conduire et réaliser les travaux de mise en place des constructions et infrastructures paysagères dans l'objectif d'un développement durable		
Conduire et réaliser les opérations de maintenance des infrastructures paysagères		

MODULE MP5

Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers

Objectif général du module

Utiliser les matériels et équipements des aménagements paysagers en toute sécurité jusqu'à l'autonomie dans une démarche de transition écologique

Objectifs du module	Disciplines	Horaires
Choisir les matériels et équipements adaptés pour des chantiers d'aménagement paysager	STE	70h
Préparer les matériels et équipements en vue de leurs mises en œuvre en toute sécurité jusqu'à l'autonomie dans le cadre de chantiers d'aménagement paysager		
Réaliser des opérations de maintenance de premier et second niveau		

THÈMES ET HORAIRES DE PLURIDISCIPLINARITÉ

Thèmes indicatifs	Modules	Horaire élève	Horaire disciplinaire principal	Horaire disciplinaire complémentaire
Dimensions artistique, culturelle et sociale des aménagements paysagers	MP1	28h	STAE : 28h	SESG : 7h ESC : 7h HG : 7h Biologie Ecologie : 7h
Approche naturaliste des aménagements paysagers	MP3	21h	STAE : 21h	Biologie Ecologie : 21h
Utilisations et perspectives de nouvelles technologies en aménagement paysager	MP3 MP4	21h	STAE : 21h	STE : 21h
Formation à la conduite en autonomie et en sécurité	MP5	21H	STAE : 21h	STE : 21h
Organisation et conduite d'un chantier en sécurité	MP2	21h	STAE : 21h	SESG : 14h EPS : 7h

UNITÉS DE FORMATION

MG1 : "Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel"

Rappel des capacités visées

- C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique
- C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre
- C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène

Finalités de l'enseignement

L'enseignement permet l'acquisition d'une culture scientifique et le développement de l'esprit critique afin d'éclairer les choix citoyens sur des questionnements autour des enjeux du monde actuel (santé, alimentation, eau, énergie, biodiversité) et leurs interactions (choix alimentaires, modes de production, lien santé/alimentation/environnement). L'enseignement vise à acquérir les étapes de la démarche scientifique en s'appuyant sur une pratique expérimentale, l'usage et le traitement de données numériques et d'informations ainsi que l'exploitation de modèles.

Cet enseignement doit être réalisé en lien avec les compétences essentielles en matière de durabilité (ONU 2015 : programme mondial de développement durable à horizon 2030) dont l'analyse systémique, la réflexion critique et la résolution intégrée de problèmes.

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
Biologie-Écologie	1,25h
Physique-chimie	1h
Mathématiques	2h
Technologie Informatique et Multimédia (TIM)	0,5h

Autres activités supports potentielles

L'enseignement s'appuie sur les expériences vécues lors des périodes de formation en milieu professionnel, des séquences sur les exploitations agricoles et les ateliers technologiques et pédagogiques, à l'occasion des activités pluridisciplinaires et lors des visites et des voyages d'étude, qui sont autant de moments qui contribuent à l'atteinte de la capacité.

UNITÉS DE FORMATION

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation à partir d'un contexte d'un problème ou de questionnements • Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution • Réalisation de la démarche retenue • Exploitation de données et de résultats 	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques de laboratoire et de terrain • Ecosystème • Ressources Naturelles Communes • Enjeux énergétiques 	<p>Biologie - Ecologie</p> <p>Physique - Chimie</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité d'interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique. L'apprenant met en œuvre tout ou partie des étapes de la démarche scientifique dans une situation contextualisée en lien avec des enjeux du monde actuel (santé, alimentation, eau, énergie, biodiversité).

L'enseignement met l'accent sur les parties expérimentales pratiques de la démarche scientifique et sur les tâches complexes.

Attendus de la formation

L'enseignement des disciplines présentes dans ce module s'appuie sur une approche contextualisée des problématiques. Les notions supports des démarches scientifiques mises en œuvre avec les apprenants prennent notamment appui sur le comportement citoyen en toute sécurité, les biomolécules de l'alimentation, les solutions aqueuses et les transferts énergétiques.

Appropriation, à partir d'un contexte, d'un problème ou de questionnements

- Reformulation, explicitation d'un problème ou de questionnements
- Recherche d'analogies avec des situations similaires

Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution

- Formulation d'hypothèses, proposition d'une méthode de résolution, d'une démarche à mettre en œuvre
- Proposition d'un protocole, choix et argumentation des modalités retenues

Réalisation de la démarche retenue

- Mise en œuvre d'un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité
- Identification et application des règles liées au tri sélectif des déchets chimiques et biologiques

Exploitation de données et résultats

- Analyse critique des résultats obtenus et des conclusions émises
- Réalisation d'un compte-rendu du travail expérimental mené et des résultats obtenus

UNITÉS DE FORMATION

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre	<ul style="list-style-type: none"> Analyse du contexte et de la problématique Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiée Exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée 	<ul style="list-style-type: none"> Collecte, stockage, organisation des données en toute sécurité Traitement analytique (tableur) Représentation communication (grapheur, SIG, tableaux de bord) 	<p>TIM</p> <p>Mathématiques</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, face à une question sociale ou technique, est en mesure, après analyse d'un contexte, de rechercher des sources ou de produire des données pouvant l'aider à résoudre la problématique posée, de sélectionner les données et de les travailler pour les enrichir ou pour ne garder que celles réellement utiles. Il est également en capacité de les traiter en utilisant un logiciel adapté afin de pouvoir représenter les résultats obtenus de la manière la plus pertinente possible et ainsi aider à la prise de décision.

Attendus de la formation

Analyse du contexte et de la problématique

- Recherche des données brutes adaptées au contexte et à la problématique en se conformant à la législation en vigueur
- Mise en qualité des données (transformation des données brutes en informations)

Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiés (transformation des informations en connaissances)

- Utilisation d'indicateurs statistiques de position et de dispersion
- Utilisation avancée des fonctionnalités du tableur
- Utilisation d'outils externes au tableur

Exposition des données adaptées au contexte et représentative de la problématique étudiée

- Représentation de données non spatialisées par création de graphiques simples et complexes
- Représentation des données spatialisées par création de cartes
- Création de tableaux de bord

UNITÉS DE FORMATION

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	<ul style="list-style-type: none"> Analyse d'un phénomène dans son contexte Utilisation d'un ou de plusieurs modèles adapté(s) au phénomène étudié Validation d'une conjecture ou d'une théorie Communication / diffusion de la réponse 	<ul style="list-style-type: none"> Phénomènes biologiques et écologiques Modélisation d'un phénomène Argumentation de la réponse apportée 	<p>Mathématiques</p> <p>Biologie-Écologie</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, à partir d'un contexte, est capable d'utiliser une modélisation adaptée afin de répondre à un questionnement. On attend de l'apprenant qu'il soit capable d'extraire et organiser de l'information, de la traduire afin d'utiliser un modèle permettant d'étudier un phénomène. Au vu du traitement effectué, il doit avoir un regard critique sur les résultats obtenus, en validant ou non les choix opérés, et expliquer ses réponses à partir de la démarche mise en œuvre.

Attendus de la formation

Analyse d'un phénomène dans son contexte

- Appropriation d'un contexte
- Traduction du phénomène en langage mathématique

Utilisation d'un modèle adapté au phénomène étudié

- Situations de proportionnalité
- Utilisation de représentations géométriques
- Modèles discrets de suites arithmétiques et géométriques
- Ajustements affinés et modèles continus de fonctions
- Modèles probabilistes

Validation d'une conjecture

- Pertinence du modèle
- Interprétation, analyse des résultats et conclusion

Communication/diffusion de la réponse

- Représentation/restitution

MG2 : "L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation"

Rappel des capacités visées

- C2.1 Analyser l'information
- C2.2 Élaborer une pensée construite
- C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé

Finalités de l'enseignement

L'enseignement vise à accompagner les apprenants à la prise en main d'outils et de méthodes qui permettent de poser un regard distancié et critique sur le monde. Dans un monde globalisé et connecté, l'accès à l'information semble facilité mais nécessite une connaissance fine et éclairée des fonctionnements et des usages des modes de communication pour pratiquer le débat contradictoire et accéder à la culture de la controverse. Ce module a donc pour objet d'enseigner aux apprenants à se décentrer, à décrypter l'information, à prendre en compte autrui et ses valeurs afin d'argumenter et de débattre d'une opinion.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires
Documentation	0,5h
Histoire-Géographie (HG) Enseignement moral et civique (EMC)	1,5h
Lettres	1,75h

Autres activités supports potentielles

Les thèmes de pluridisciplinarité sont des occasions de renforcer le travail sur l'information pour développer sa pensée critique et l'exercer dans le cadre du débat citoyen.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.1 Analyser l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Caractérisation et traitement de l'information • Contextualisation de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Information Document Évaluation de l'information Paysage informationnel • Repères, acteurs et notions historiques et géographiques 	<p>Documentation</p> <p>HG-EMC</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant sait caractériser une information, la traiter et la contextualiser, c'est-à-dire disposer des repères pour se l'approprier et la mettre en perspective.

Attendus de la formation

Travailler la nécessaire objectivité dont tous les citoyens doivent disposer lorsqu'ils se trouvent confrontés à une information constitue aujourd'hui un enjeu central pour l'éducation au sein d'une société "numérique". Cela passe par le développement d'un regard et d'une mise à distance critiques face aux informations.

Mobilisation des notions en information-documentation pour caractériser et traiter l'information

- Information et document ; définitions, typologies, situations et rôles dans un contexte donné
- Évaluation de l'information ; sélection, appropriation et utilisation de l'information à partir d'une pratique raisonnée de la recherche documentaire
- Paysage informationnel ; construction d'une culture de l'information

Mobilisation de repères, acteurs, notions historiques pour contextualiser l'information

- Vivre en France en démocratie depuis 1945
- L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.2 Élaborer une pensée construite	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de repères, acteurs, notions pertinents au regard du questionnement • Analyse de faits et de documents • Structuration de la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> • Repères, acteurs et notions historiques et géographiques • Méthodes et démarches historiques et géographiques 	HG-EMC

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant sait mobiliser les notions pertinentes pour analyser et confronter des faits et des documents de toutes natures issus de périodes et de territoires variés et parvient à structurer une démarche de raisonnement autonome afin de se forger une opinion étayée.

Attendus de la formation

L'enseignement d'histoire-géographie doit aider les élèves à comprendre le monde par l'examen du passé en histoire et par celui des territoires en géographie. Il les confronte, en observant les pratiques des acteurs d'hier et d'aujourd'hui, à la complexité des situations historiques et géographiques. L'histoire et la géographie donnent ainsi aux élèves des grilles de lecture du monde en les initiant aux méthodes de l'historien et du géographe

Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945)

- Étude d'une situation : les batailles de 1916 : Verdun et la Somme
- Étude d'une situation : le génocide des Juifs et des Tziganes dans l'Europe en guerre
- Traitement général du thème : guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945)

Le jeu des puissances dans les relations internationales (1945 à nos jours) : guerre froide, décolonisation, construction européenne, nouvel ordre mondial :

- Étude d'une situation : les Jeux Olympiques, un enjeu de la guerre froide
- Étude d'une situation : l'Irak en guerres (1980 à nos jours)
- Traitement général du thème : le jeu des puissances dans les relations internationales (1945 à nos jours): guerre froide, décolonisation, construction européenne, nouvel ordre mondial

Des réseaux de production et d'échanges mondialisés

- Étude d'une situation : les réseaux de câbles sous-marins, infrastructures essentielles de la mondialisation
- Étude d'une situation : l'Irak en guerres (1980 à nos jours)
- Traitement général du thème : des réseaux de production et d'échanges mondialisés

Une circulation croissante et diverse des personnes à l'échelle mondiale

- Étude d'une situation : diversité des migrations dans le bassin méditerranéen
- Étude d'une situation : les mobilités d'apprenants dans l'Union européenne
- Traitement général du thème : une circulation croissante et diverse des personnes à l'échelle mondiale

UNITÉS DE FORMATION

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	<ul style="list-style-type: none"> • Interprétation de l'œuvre littéraire • Adaptation de la stratégie argumentative à la situation de communication et à la visée • Mobilisation d'arguments et de procédés adaptés à la visée • Maîtrise de la langue 	<ul style="list-style-type: none"> • Littérature et autres art • Stratégies de lecture diverses • Argumentation • Expression 	Lettres

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant que son expérience de lecteur et son approche sensible des œuvres littéraires et artistiques lui permettent de prendre position dans un débat de société sur des questions liées à la nature et/ou aux solidarités. Il est ainsi capable d'agir en citoyen et en professionnel responsable.

La capacité est atteinte si l'apprenant est capable d'interpréter une œuvre littéraire, d'en percevoir le sens, les enjeux et la dimension esthétique pour formuler un point de vue argumenté et nuancé suivant une stratégie adaptée à la situation de communication et à la visée.

La maîtrise de la langue concourt à l'atteinte de cette capacité.

Attendus de la formation

L'enseignement vise à former un citoyen éclairé, ouvert et accompli grâce à la fréquentation des œuvres littéraires et artistiques.

Littérature et autres arts

- Culture littéraire et artistique
- Genres littéraires majeurs
- Formes, registres et tonalités

Stratégie de lecture diverses

- Démarches de lectures actives
- Écrits d'appropriation
- Oraux d'appropriation

Argumentation

- Dimensions pragmatique et dialogique de l'argumentation
- Stratégies de l'argumentation
- Genres de l'argumentation

Expression

- Respect des codes de la langue écrite
- Respect des codes de l'oral
- Précision et nuance du lexique

MG3 : "Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles"

Rappel des capacités visées

- C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune
- C3.2 Positionner son projet professionnel
- C3.3 Communiquer avec le monde

Finalités de l'enseignement

L'enseignement doit permettre à l'apprenant d'exprimer ses émotions et aspirations personnelles et professionnelles, d'affiner sa connaissance de soi et d'autrui en s'engageant dans des processus de création et d'expression, d'échange, d'ouverture sur le monde et de mobilités.

Il vise à la fois à renforcer son identité et le sentiment d'appartenance à une culture commune et à faire l'expérience de l'altérité et de la diversité culturelle.

L'enseignement permet par ailleurs d'accompagner l'apprenant dans la construction de son projet professionnel sur l'ensemble du cycle terminal. Il l'amène à consolider son identité professionnelle et à se projeter vers une poursuite d'études.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires
Lettres	0,25h
Education socioculturelle (ESC)	1h
Langues Vivantes (LV)	1,75h

Autres activités supports potentielles

Les EIE sont mobilisés et concourent, en associant des disciplines du domaine professionnel aux disciplines impliquées dans le module, à l'acquisition de la capacité C3.2 Positionner son projet professionnel. S'ils restent totalement à l'initiative de l'établissement, les EIE sont bien le support principal de l'accompagnement de l'apprenant dans l'élaboration de son projet professionnel. Les enseignements s'appuyant sur des visites, le fonctionnement de l'atelier technologique et de l'exploitation de l'établissement ainsi que les périodes de formation en milieu professionnel participent également à l'acquisition de cette capacité.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	<ul style="list-style-type: none"> Engagement dans une production personnelle Prise en compte du destinataire dans ses intentions Mobilisation du champ médiatique Mobilisation de références littéraires, artistiques et culturelles Qualité de l'expression artistique Défense d'un point de vue Maîtrise de la langue orale 	<ul style="list-style-type: none"> Composantes de l'identité culturelle Réalisation artistique Valorisation et médiatisation de la création Éloquence 	<p>Lettres</p> <p>ESC</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité de mobiliser des références littéraires, artistiques et culturelles pour s'engager dans une production personnelle. Il doit s'interroger sur ses intentions, leurs effets sur le destinataire et défendre avec conviction son point de vue dans un discours devant un public. La qualité de l'expression artistique et la maîtrise de la langue orale concourent à l'atteinte de cette capacité.

Attendus de la formation

Composantes de l'identité culturelle

- Éléments constitutifs de l'appartenance à un groupe
- Facteurs endogènes et exogènes à la construction de l'identité
- Dimension évolutive de l'identité culturelle

Réalisation artistique

- Confrontation au processus créatif contemporain
- Articulation de champs de création différents en lien avec la thématique choisie
- Contexte culturel et artistique du médium retenu (lien possible avec le domaine professionnel)
- Expression d'un potentiel créatif comme révélateur d'une identité culturelle
- Maîtrise technique du médium mobilisé par l'apprenant
- Maîtrise du vocabulaire technique associé
- Autonomie créatrice

Valorisation et médiatisation de la création

- Place et rôle de l'art et de la culture dans le champ médiatique
- Explicitation de la démarche artistique entreprise
- Affirmation de son engagement créatif
- Approche esthétique

Éloquence

- Art oratoire
- Expression orale

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.2 Positionner son projet professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des potentiels • Identification des opportunités • Projection vers une identité professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de soi • Aptitudes socio- professionnelles • Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés (voies de formation, contexte professionnel avec son cadre juridique et réglementaire) • Dimension sociale de l'engagement professionnel • Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels 	<p style="text-align: center;">ESC</p> <p style="text-align: center;">EIE</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de définir et valoriser son positionnement vis-à-vis du métier ou du champ professionnel visé grâce à une connaissance de ses aptitudes et du contexte professionnel. Cette capacité permet à l'apprenant de se situer en tant qu'individu et futur professionnel dans une dialectique articulant d'une part ses convictions personnelles et d'autre part les compétences attendues et les représentations du métier.

Attendus de la formation

Connaissance de soi

- Cartographie de l'intime
- Réflexion sur soi et à travers les autres
- Conscientisation de son identité culturelle

Identification de ses aptitudes socio-professionnelles

- Autonomie et sens des responsabilités
- Mobilité géographique et fonctionnelle
- Capacités relationnelles

Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels

- Formulation claire du projet professionnel
- Atouts, perfectionnements et conditions nécessaires à sa réussite

Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés

- Cadre juridique et réglementaire
- Voies de formation et formation tout au long de la vie

Dimension sociale de l'engagement professionnel

- Relation du champ professionnel avec la société
- Valeurs personnelles, responsabilité citoyenne et engagement professionnel

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.3 Communiquer avec le monde	<ul style="list-style-type: none"> • Communication orale en langue étrangère • Communication écrite en langue étrangère 	<ul style="list-style-type: none"> • Culture et langue étrangères à visée sociale et professionnelle 	LV

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité de mobiliser des savoirs langagiers et culturels pour communiquer en langue étrangère dans un cadre personnel, social ou professionnel, dans les cinq activités langagières (compréhension et expression écrites, compréhension orale, expression orale, en continu et en interaction).

Le niveau d'exigence attendu, en référence au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), est le niveau B1+.

Attendus de la formation

Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)

- Niveau de compétence attendu, niveau B1+ du CECRL "utilisateur indépendant de niveau seuil avancé"
- Progressivité des apprentissages et jalons du CECRL

Cinq activités langagières

- Communication orale en langue étrangère (comprendre un message oral, s'exprimer à l'oral en continu, s'exprimer à l'oral en interaction)
- Communication écrite en langue étrangère (comprendre un message écrit, s'exprimer à l'écrit)

Approche actionnelle

- Scénarisation de l'apprentissage linguistique à travers la réalisation de tâches
- Acquisition de stratégies langagières transférables à des situations de la vie courante

Contextualisation dans les situations de la vie courante

- Domaine de la vie personnelle, sociale et culturelle
- Domaine de la vie professionnelle

MG4 : "Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales"

Rappel des capacités visées

- C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire
- C3.2 Mettre en oeuvre un projet collectif
- C3.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif

Finalités de l'enseignement

L'enseignement doit permettre de conduire des projets visant à développer l'autonomie des apprenants dans la prise en main de leur santé, leur efficacité motrice et leur capacité à agir dans un cadre collectif, à coopérer en vue d'un objectif partagé.

Cet enseignement s'inscrit dans le cadre d'un parcours global de formation en lien avec les enjeux d'intégration citoyenne mais aussi avec les attentes des milieux professionnels. La pédagogie par le projet développé dans ce module s'appuie sur des apprentissages coopératifs de nature à renforcer les compétences psychosociales des apprenants. La mise en œuvre pédagogique s'inscrit dans une approche de co- construction avec le groupe classe.

Le projet collectif doit s'inscrire dans le territoire de l'établissement et impliquer des acteurs externes (mouvement associatif, assemblées, collectifs...).

Ce module vise en priorité, pour chacun des apprenants, le développement de compétences nécessaires à la fois à une meilleure insertion sociale, professionnelle, et au renforcement des capacités d'apprentissage tout au long de la vie par l'émancipation et l'accroissement du pouvoir d'agir individuel et collectif :

Compétences sociales : coopération, négociation, gestion des conflits, capacité d'affirmation et de résistance, capacité à donner et recevoir des feed-back (boucles de rétroaction), persévérance, adaptation...

Compétences émotionnelles : maîtrise des émotions, autoévaluation, autorégulation favorisant la confiance et l'estime de soi.

Compétences cognitives : prise de décision, résolution de problèmes, sentiment de compétence, créativité, pensée critique.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires
EPS	2h
ESC	0,5h
HG-EMC	0,25h

Autres activités supports potentielles

En fonction des contextes locaux, les EIE sont mobilisés dans un but de consolidation des compétences psychosociales. S'ils restent totalement à l'initiative de l'établissement, les EIE sont bien le support principal de la conduite du projet collectif et ils participent à la construction de la capacité visée.

La pluridisciplinarité liée à ce module est à construire pour permettre aux apprenants de s'approprier les principes d'un fonctionnement démocratique en observant leur mise en œuvre concrète. Elle peut en outre nourrir la thématique du projet collectif et renforcer les apprentissages psychosociaux visés par le bloc.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement autour d'expériences motrices variées • Mobilisation de ressources motrices et méthodologiques • Mobilisation de ressources relationnelles et sociales 	<ul style="list-style-type: none"> • Habiletés motrices (techniques sportives et corporelles) au service de l'efficacité dans les APSA/ Entretien de soi • Méthodes d'observation, d'appréciation, de gestion de l'activité physique • Attitudes et méthodes coopératives et collaboratives • Expression orale visant à évoquer les expériences vécues, à extraire et verbaliser les procédures favorisant la réussite 	EPS

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité d'organiser sa pratique physique, en choisissant des activités singulières, une fréquence, une durée et une intensité, au bénéfice d'une plus grande efficacité motrice dans les activités sportives et artistiques pratiquées, de sa santé, de son bien-être et de son plaisir d'agir.

L'apprenant doit également être en capacité de créer des liens engageant des responsabilités et des intérêts communs en vue d'interagir positivement, efficacement et en sécurité.

Attendus de la formation

L'enjeu majeur est de donner du sens à la pratique physique pour que tous l'intègrent dans leur vie quotidienne d'adulte, de manière autonome et ce à long terme. L'enjeu est également de faire vivre des démarches collaboratives permettant de développer et de réinvestir durablement les valeurs de solidarités.

AFLP 1 Efficacité motrice dans les projets de performance individuels et collectifs

- Développement et gestion des ressources énergétiques, perceptives, décisionnelles, émotionnelles
- Mobilisation des coordinations techniques en lien avec les APSA
- Développer une culture stratégique et tactique en lien avec les APSA

AFLP 2 Savoir s'entraîner / s'entretenir

- Procédures d'échauffement et de récupération adaptées aux activités physiques sportives et artistiques
- Concevoir, analyser, réguler son activité et son engagement physique, psychologique, au regard des APSA et des états de forme
- Création d'habitudes de santé pour son bien-être et pour prévenir certains troubles (TMS, addictions, Troubles de l'alimentation...)

AFLP 3 S'investir dans différents rôles sociaux au sein d'un collectif

- Communication et expression orale en lien avec sa pratique ou celle d'autres élèves
- Attitudes et savoir-faire collaboratifs : stratégies d'organisation et de résolution collective
- Tutorat, aide à l'apprentissage : observer, rendre compte, faire des propositions simples

UNITÉS DE FORMATION

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.2 Mettre en oeuvre un projet collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de la commande • Appropriation du projet et implication • Adaptation aux imprévus • Coopération au sein d'un collectif 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'environnement social, culturel et professionnel • Méthodologie du projet en mode coopératif • Fonctionnement des groupes et modalités de prises de décision • Connaissance de soi pour agir et se positionner dans un projet coopératif 	<p>ESC</p> <p>HG</p> <p>EMC</p> <p>EIE</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant parvient, en déployant une stratégie de coopération, à participer activement à une démarche de projet collectif, répondant à une commande.

Attendus de la formation

Connaissance de l'environnement social, culturel et professionnel

- Identification des opportunités locales
- Identification des partenaires

Méthodologie du projet en mode coopératif

- Co-construction d'un cahier des charges
- Organisation et planification du travail sur un mode coopératif

Dynamique de groupe : vecteur de changement, d'innovation et de cohésion

- Repérage des savoirs, savoir-faire et savoir-être du groupe
- Responsabilité vis-à-vis du groupe et intelligence collective
- Repérage des modes de communication et remédiation aux blocages
- Écoute active et communication au service de l'animation du groupe
- Fonctionnement des groupes et modalités de prises de décision
- Coopération et dynamique collective
- Principes et expériences du fonctionnement démocratique
- Résolution collective de problèmes

UNITÉS DE FORMATION

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.3 Conduire une analyse de son action au sein d'un collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement dans une action collective • Retour objectif sur son action • Projection et transfert dans une situation sociale ou professionnelle future 	<ul style="list-style-type: none"> • Observation du groupe et de la conduite de l'action • Identification des compétences psycho-sociales sollicitées ou acquises • Auto-évaluation continue 	<p>ESC</p> <p>EIE</p>

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant parvient à prendre position de manière objective vis-à-vis de la conduite d'un projet (méthode, réponse à la commande, organisation du travail) et à tirer parti de cette expérience dans d'autres situations sociales et professionnelles.

Attendus de la formation

Cet enseignement vise à former des citoyens éclairés en permettant à travers l'expérience de l'engagement dans un projet collectif de dépasser les déterminations psychologiques, socio-économiques, culturelles

Observation du groupe et de la conduite de l'action

→ Construction d'un positionnement dynamique (évolutif)

Identification des compétences psycho-sociales mobilisées

→ Compétences techniques et compétences relationnelles

→ Construction de grille de lecture des soft skills pour les repérer et les articuler

Évaluation continue de son action au sein du collectif

→ Évaluation entre pairs

→ Auto-évaluation

→ Évaluation différentielle ouverte

→ Boucles évaluatives (évaluer sans décourager)

MP1 : "Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers"

Objectif général du module

Identifier et caractériser les éléments qui déterminent les choix techniques mis en oeuvre dans le cadre des aménagements paysagers.

Objectifs du module

Objectif 1

Déterminer les facteurs participant à la préservation des ressources lors de la réalisation d'un chantier d'aménagement paysager

Objectif 2

Déterminer les facteurs participant à la restauration de l'environnement d'un chantier d'aménagement paysager

Objectif 3

Identifier les déterminants économiques, juridiques et humains des aménagements paysagers

Objectif 4

Caractériser les aménagements paysagers de l'échelle du jardin à celle du paysage

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module vise à identifier les déterminants d'un aménagement paysager. Cette identification permet d'effectuer l'aménagement concerné en respectant les principes de durabilité.

Les connaissances et les méthodes acquises dans ce module permettent à l'apprenant de disposer de critères d'identification et de hiérarchisation des enjeux d'un aménagement paysager. Elles lui donnent la possibilité de valider la capacité C5 : Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager.

Le respect des principes de durabilité amène à mettre en oeuvre une démarche agroécologique.

La transition agroécologique vise à la pérennisation de systèmes privilégiant l'autonomie et l'amélioration de la compétitivité. Elle promeut l'utilisation des services écosystémiques et la valorisation des interactions biologiques.

Elle contribue à l'atténuation des effets des évolutions climatiques. Elle est basée sur la mise en oeuvre de cinq principes :

- permettre le recyclage de la biomasse et des nutriments ;
- maintenir des conditions de sol favorables à la croissance végétale, en maintenant un niveau de matière organique suffisant dans le sol ;
- optimiser l'utilisation des ressources, eau, sol, lumière, nutriments, et minimiser leurs pertes ;
- augmenter la diversité des espèces et des variétés cultivées, dans l'espace et dans le temps ;
- favoriser les interactions positives entre les différents organismes présents dans l'aménagement paysager.

La pluridisciplinarité permet de croiser le contexte culturel du projet, en relation avec les évolutions sociétales, économiques, culturelles et environnementales

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Objectif 1 : Déterminer les facteurs participant à la préservation des ressources lors de la réalisation d'un chantier d'aménagement paysager

- 1.1- Caractériser des cycles biogéochimiques pour optimiser l'usage des ressources naturelles
- 1.2- Identifier des particularités du contexte pédoclimatique local
- 1.3- Inventorier les êtres vivants présents sur le site
- 1.4- Identifier les services écologiques
- 1.5- Choisir une palette végétale en adéquation avec le contexte local

Objectif 2 : Déterminer les facteurs participant à la restauration de l'environnement d'un chantier d'aménagement paysager

- 2.1- Etablir un bilan de l'état d'un milieu
- 2.2- Choisir des pratiques participant à la restauration d'un milieu
- 2.3- Déterminer des composantes de la biodiversité favorisant la résilience d'un milieu

Objectif 3 : Identifier les déterminants économiques, juridiques et humains des aménagements paysagers

- 3.1- Se repérer dans la filière paysage
- 3.2- Caractériser les organisations concernées par la production d'aménagement paysager
- 3.3- Identifier les principaux points de réglementation du secteur de l'aménagement paysager

Objectif 4 : Caractériser les aménagements paysagers de l'échelle du jardin à celle du paysage

- 4.1- Identifier les spécificités d'un site à partir d'une lecture de paysage
- 4.2- Acquérir des repères artistiques et culturels sur l'art des jardins

MP2 : "Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager"

Objectif général du module

Identifier, mettre en œuvre des techniques de conduite d'un chantier et formuler des éléments de diagnostic dans une perspective de développement durable.

Objectifs du module

Objectif 1

Identifier les éléments du contexte qui influencent l'organisation du chantier

Objectif 2

Présenter et planifier les opérations techniques du chantier

Objectif 3

Organiser le travail d'une équipe restreinte sur les opérations d'aménagement paysager ; participer à la réalisation des opérations

Objectif 4

Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite d'un chantier dans une perspective de développement durable

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module donne des méthodes et outils aux apprenants qui lui permettent d'assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager dans son contexte.

L'enseignement s'appuie sur les périodes de formation en milieu professionnel, sur les chantiers école et sur toute situation de pratique professionnelle, observée, analysée ou vécue.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Objectif 1 : Identifier les éléments du contexte qui influencent l'organisation du chantier

- 1.1- Identifier les caractéristiques du site influant sur les choix techniques
- 1.2- Identifier les principaux déterminants de la commande du chantier
- 1.3- Identifier et caractériser l'organisation productrice de l'aménagement paysager

Objectif 2 : Présenter et planifier les opérations techniques du chantier

- 2.1- Identifier les tâches et les besoins matériels et humains du chantier
- 2.2- Etablir une chronologie
- 2.3- Utiliser un outil de planification

Objectif 3 : Organiser le travail d'une équipe restreinte sur les opérations d'aménagement paysager ; participer à la réalisation des opérations

- 3.1- Préparer l'intervention
- 3.2- Gérer les tâches
- 3.3- Contrôler la conformité
- 3.4- Rendre compte du déroulement des tâches

Objectif 4 : Rendre compte du déroulement des tâches

- 4.1- Identifier les enjeux du développement durable applicables au chantier
- 4.2- Dégager des points forts et des points faibles au regard du développement durable

MP3 : "Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers"

Objectif général du module

Conduire et réaliser des travaux d'installation et d'entretien de la végétation dans le respect des principes agroécologiques.

Objectifs du module

Objectif 1

Mobiliser la connaissance des végétaux dans les pratiques professionnelles

Objectif 2

Mobiliser dans les pratiques professionnelles la connaissance de la faune des aménagements paysagers

Objectif 3

Maîtriser les techniques d'installation des végétaux et de la végétation

Objectif 4

Maîtriser les techniques d'entretien des végétaux et de la végétation

Objectif 5

Mettre en œuvre le matériel nécessaire aux travaux d'installation et/ou d'entretien dans les conditions de chantier contextualisé

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Le module MP3 vise à la maîtrise de la capacité C7 : "Réaliser des interventions d'aménagement végétal".

Les enseignements d'aménagements paysagers et de biologie-écologie doivent apporter les connaissances scientifiques et techniques relatives aux végétaux et à la faune dans les aménagements permettant de raisonner la mise en œuvre des techniques d'installation et d'entretien de la végétation respectant l'environnement et la sécurité des personnes.

L'identification, la reconnaissance et la connaissance des êtres vivants présents dans les aménagements constituent une approche indispensable à l'exercice du métier dans un objectif de durabilité. Les apports disciplinaires doivent prendre en compte l'approche agroécologique pour raisonner les techniques d'installation et d'entretien des végétaux et de la végétation dans une perspective de durabilité et intégrer notamment :

- les approches systémiques avec changement d'échelle, de la parcelle au paysage,
- la protection et la valorisation des sols et des ressources,
- la protection de la biodiversité et le développement des services éco-systémiques,
- l'adaptation des plantations aux changements climatiques ou à ses conséquences,
- la réduction et la valorisation des sous-produits et résidus issus des travaux et chantiers,
- la réduction des nuisances et pollutions liées à l'activité.

Le module MP3 contribue à l'acquisition et à la maîtrise des gestes professionnels et à la prévention des risques. Il doit donc intégrer des activités pratiques, en lien avec les situations professionnelles, et réalisées en prenant en compte les contraintes et les risques d'un chantier d'aménagement dans son contexte.

Il est complété par des activités pluridisciplinaires entre les enseignants de biologie-écologie, d'aménagements paysagers et de sciences et techniques des équipements. Outre l'approche naturaliste, la pluridisciplinarité est destinée à appréhender l'utilisation des matériels en sécurité et la découverte des applications des nouvelles technologies en aménagements paysagers.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Objectif 1 : Mobiliser la connaissance des végétaux dans les pratiques professionnelles

- 1.1- Identifier et reconnaître les végétaux d'ornement ou horticole et de la flore spontanée
- 1.2- Justifier le choix des végétaux en fonction des contextes
- 1.3- Déterminer des particularités du fonctionnement des végétaux afin d'assurer leur implantation et leur entretien.

Objectif 2 : Mobiliser dans les pratiques professionnelles la connaissance de la faune des aménagements paysagers

- 2.1- Identifier et reconnaître la faune des jardins et leur habitat
- 2.2- Connaître les principales interactions entre les êtres vivants et leurs impacts dans les aménagements paysagers
- 2.3- Choisir des pratiques d'aménagement favorables à la biodiversité et à la conservation des habitats

Objectif 3 : Maîtriser les techniques d'installation des végétaux et de la végétation

- 3.1- Préparer le terrain, le sol ou le support en vue de l'installation de végétaux en tenant compte du contexte de l'aménagement paysager
- 3.2- Identifier les techniques d'installation de végétaux herbacés et maîtriser leur mise en œuvre
- 3.3- Identifier les techniques de plantation de ligneux et maîtriser leur mise en œuvre
- 3.4- Identifier et gérer les sous-produits issus des chantiers d'installation

Objectif 4 : Maîtriser les techniques d'entretien des végétaux et de la végétation

- 4.1- Maîtriser les techniques d'apports hydriques et d'économie d'eau
- 4.2- Maîtriser les techniques d'amélioration, de maintien, de restauration des sols en fonction des objectifs de gestion de l'aménagement paysager
- 4.3- Maîtriser les techniques de régulation de la végétation en fonction des objectifs de gestion
- 4.4- Connaître et appliquer les techniques et les méthodes permettant de favoriser et de protéger la végétation
- 4.5- Identifier et gérer les sous-produits et résidus issus des chantiers d'entretien

Objectif 5 : Mettre en œuvre le matériel nécessaire aux travaux d'installation et/ou d'entretien dans les conditions de chantier contextualisé

- 5.1- Réaliser la mise en œuvre en sécurité du matériel choisi
- 5.2- Raisonner et effectuer les différents réglages en fonction des exigences du chantier
- 5.3- Evaluer les travaux effectués et analyser le résultat obtenu

MP4 : "Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers"

Objectif général du module

Conduire et réaliser des travaux de mise en place et de maintenance d'infrastructures paysagères.

Objectifs du module

Objectif 1

Appliquer les techniques topographiques et graphiques nécessaires à la réalisation des aménagements, infrastructures et constructions paysagères

Objectif 2

Raisonner et réaliser des travaux de terrassement

Objectif 3

Conduire et réaliser les travaux de mise en place des constructions et infrastructures paysagères dans l'objectif d'un développement durable

Objectif 4

Conduire et réaliser les opérations de maintenance des infrastructures paysagères

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Le module MP4 vise à la maîtrise de la capacité C8 : Mettre en place des infrastructures paysagères d'un aménagement paysager.

La réalisation d'aménagements paysagers nécessite souvent des interventions sur la topographie du site et des déplacements et/ou la mobilisation de matériaux. L'installation de réseaux souterrains s'avère fréquemment nécessaire pour assurer la fonctionnalité de l'aménagement.

Un espace paysager comporte fréquemment des circulations, des constructions et/ou maçonneries paysagères et divers mobiliers. Toutes ces infrastructures et équipements nécessitent un entretien approprié.

Les compétences nécessaires à la conduite et à la réalisation de l'ensemble des travaux ci-dessus sont acquises dans ce module. L'ensemble des tâches doit être effectué en respectant les normes, les règles de l'art et en intégrant les impératifs de sécurité et dans un objectif de durabilité.

Les apports disciplinaires doivent permettre de raisonner les choix des matériaux et des techniques nécessaires à ces réalisations et à leur maintenance en fonction de critères technico-économiques et au regard des impératifs de durabilité et de sécurité des personnes.

Il convient d'intégrer notamment :

- les techniques d'économie et de valorisation des ressources hydriques et énergétiques,
- la protection des habitats de la faune ou favorables au développement de la biodiversité,
- l'adaptation des pratiques aux changements climatiques ou à ses conséquences,
- la réduction et la valorisation des sous-produits et résidus issus des travaux et chantiers,
- la réduction des consommations, nuisances et pollutions liées à l'activité.

Le module MP4 contribue à l'acquisition et à la maîtrise des gestes professionnels et à la prévention des risques. Il doit donc intégrer des activités pratiques, en lien avec les situations professionnelles, et réalisées en prenant en compte les contraintes et les risques d'un chantier d'aménagement dans son contexte.

Il est complété par des activités pluridisciplinaires entre les enseignants d'aménagements paysagers et de sciences et techniques des équipements. La pluridisciplinarité est destinée à appréhender l'utilisation des

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Objectif 1 : Appliquer les techniques topographiques et graphiques nécessaires à la réalisation des aménagements, infrastructures et constructions paysagères

- 1.1- Maîtriser les méthodes de base et l'usage du matériel de topographie, nécessaires pour réaliser des implantations à partir de la lecture d'un plan
- 1.2- Réaliser les coupes et plans techniques simples nécessaires aux aménagements paysagers.

Objectif 2 : Raisonner et réaliser des travaux de terrassement

- 2.1- Déterminer les volumes de mouvements de matériaux
- 2.2- Maîtriser les différentes opérations d'exécution des terrassements
- 2.3- Identifier et gérer les sous-produits et résidus issus de chantier de terrassement

Objectif 3 : Conduire et réaliser les travaux de mise en place des constructions et infrastructures paysagères dans l'objectif d'un développement durable

- 3.1- Mettre en place des réseaux simples
- 3.2- Raisonner et réaliser des circulations et des constructions simples dans un souci de durabilité
- 3.3- Réaliser et/ou mettre en place des clôtures et mobiliers divers en fonction des impératifs de durabilité

Objectif 4 : Conduire et réaliser les opérations de maintenance des infrastructures paysagères

- 4.1- Établir un programme prévisionnel de maintenance des infrastructures paysagères
- 4.2- Réaliser les opérations courantes de maintenance préventive
- 4.3- Réaliser les opérations courantes de maintenance corrective des infrastructures

MP5 : "Choix, préparation à la mise en oeuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers"

Objectif général du module

Utiliser les matériels et équipements des aménagements paysagers en toute sécurité jusqu'à l'autonomie dans une démarche de transition écologique.

Objectifs du module

Objectif 1

Choisir les matériels et équipements adaptés pour des chantiers d'aménagement paysager

Objectif 2

Préparer les matériels et équipements en vue de leurs mises en œuvre en toute sécurité jusqu'à l'autonomie dans le cadre de chantiers d'aménagement paysager

Objectif 3

Réaliser des opérations de maintenance de premier et second niveau

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Dans ce module sont concernés les familles de matériels suivants :

- Travail du sol
- Pulvérisation et épandage
- Débroussaillage
- Taille
- Irrigation
- Semis
- Traitement et valorisation des déchets verts
- Entretien des surfaces végétalisées
- Matériels liés à la création paysagère (électroportatif,...)
- Automoteur (tracteur, minipelle, minichargeur...).

L'exhaustivité n'est pas à rechercher. L'équipe pédagogique doit prioriser ses choix notamment en fonction du contexte professionnel local. Dans la mesure des possibles, au moins un matériel par famille devra être traité. Une attention particulière doit être portée sur les nouvelles technologies qui permettent de répondre en partie à une demande sociétale de transition écologique (matériel électrique, robots, GPS, drone...). L'extension de l'offre et la généralisation à court terme des matériels électroportatifs à batterie sont à prendre en compte dans la progression pédagogique et doivent y trouver une place prépondérante.

La formation doit permettre au chef d'établissement de délivrer l'attestation valant CACES® de la recommandation R390, catégories 1 et 9 de la recommandation R372 modifiée et de la catégorie 3 de la recommandation R389 dans les conditions précisées dans l'arrêté de création du diplôme.

Le déroulé des objectifs dans ce module n'est pas obligatoirement celui de la progression pédagogique. Les trois objectifs doivent être traités dans une logique pédagogique adaptée aux apprenants et aux contextes.

De même, la répartition des horaires par objectif doit tenir compte des contextes locaux (établissement, apprenants, contexte professionnel local...) en gardant à l'esprit que le baccalauréat professionnel est un diplôme qui a, entre autre, pour vocation l'insertion professionnelle.

Pour donner du sens à l'enseignement des sciences et techniques des équipements en aménagement paysager, la progression pédagogique de ce module doit être en lien avec les modules MP3 et MP4 et faire obligatoirement l'objet de séances de pluridisciplinarité.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Objectif 1 : Choisir les matériels et équipements adaptés pour des chantiers d'aménagement paysager

- 1.1- Connaître l'offre de matériel par famille de machines et notamment les dernières évolutions technologiques
- 1.2- Décrire les systèmes technologiques utilisés
- 1.3- Identifier les principales caractéristiques des machines en lien avec leur utilisation
- 1.4- Choisir le matériel adapté au chantier

Objectif 2 : Préparer les matériels et équipements en vue de leurs mises en œuvre en toute sécurité jusqu'à l'autonomie dans le cadre de chantiers d'aménagement paysager

- 2.1- Préparer le matériel et vérifier son état et sa conformité
- 2.2- Choisir et mettre en œuvre les EPI, EPC et principes de sécurité adaptés à l'activité
- 2.3- Réaliser l'attelage et/ou la mise en place des accessoires
- 2.4- Identifier et réaliser les réglages
- 2.5- Mettre en route le matériel et maîtriser les commandes
- 2.6- Nettoyer, remiser et rendre compte
- 2.7- Conduire un automoteur
- 2.8- Conduire des engins de terrassement (mini-pelle et mini-chargeur)
- 2.9- Intervenir sur des automatismes simples utilisés sur des chantiers d'aménagements paysagers

Objectif 3 : Réaliser des opérations de maintenance de premier et second niveau

- 3.1- Assurer l'entretien courant des équipements d'aménagement paysager
- 3.2- Diagnostiquer un dysfonctionnement simple et réaliser une intervention de remise en état

SIGLIER

ATU	Avis de travaux urgents
APSA	Activités physiques, sportives et artistiques
BTP	Bâtiment travaux publics
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole
CACES®	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité
CECRL	Cadre européen commun de référence pour les langues
CCF	Contrôle certificatif en cours de formation
CDI	Contrat à durée indéterminée
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
DICT	Déclaration d'intention de commencement des travaux
DT	Déclaration de projets de travaux
EIE	Enseignements à l'initiative de l'établissement
EMC	Enseignement moral et civique
EPI	Équipement de protection individuelle
EPC	Équipement de protection collective
EPS	Éducation physique et sportive
ESC	Éducation socioculturelle
FDA	Fiche descriptive d'activité
FPT	Fonction publique territoriale
GPS	Global positioning system
HG	Histoire géographie
MAP	Module d'adaptation professionnelle
MG	Module général
MP	Module professionnel
MSA	Mutualité sociale agricole
PIDR	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SESG	Sciences économiques, sociales et de gestion
SPS	Situation professionnelle significative
STAE	Sciences et techniques de l'aménagement de l'espace
STE	Sciences et techniques des équipements
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TVB	Trame verte et bleue
UNEP	Union nationale des entreprises du paysage

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique 78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP

Août 2018
Modification tronc commun décembre 2021